

## Séances intermunicipales

*Délégation d'Ecublens au Bureau intermunicipal : M. Pierre Kaelin, Syndic*

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2014 :

- 4 fois sous la présidence de Mme Marianne Huguenin, Syndique de Renens.
- 3 fois, sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Ste-Croix.

Ci-dessous, les objets discutés par le Bureau intermunicipal :

- LHC-LNA – Frais de sécurité liés aux matches de la saison 2013-2014 en LNA + éventuelle exonération du Club pour ladite saison.
- Cap sur l'Ouest lausannois 2014 – Organisation et retour/Bilan sur cette manifestation – Renouvellement pour 2016.
- Musée informatique BOLO.
- Théâtre Kléber-Méleau – Succession de M. Mentha – Informations sur les démarches en cours, création d'une fondation, budgets, etc.
- Contrôle énergétique dans les bâtiments – Création d'un formulaire attestant que tous les travaux ont été exécutés conformément au dossier de mise à l'enquête et au permis de construire.
- Infrastructures sportives dans l'Ouest lausannois.
- Motion Kappeler.
- SDOL : - Développement stratégique du SDOL.  
- Budget 2015.
- SDOL-PALM-TL – Informations diverses (financement axes forts, etc.).
- IIC : - Approbation des comptes + rapport d'activité 2013.  
- Approbation du budget 2015.
- VéloPass – Décision sur les Fr. 10'000.- versés par la Commune de Prilly en 2013.
- Compétences demandées aux communes dans le cadre des écoles primaires et secondaires.
- Piscine olympique.

- Système de contrôle interne (SCI) général ou financier dans les communes (mise en place).
- Fixation nouvelle date pour une séance entre les Syndics et les Députés.

La 2<sup>e</sup> partie de la séance BI du 12 février 2014 a été consacrée au point LHC-LNA, en présence des représentants de la PolOuest, MM. Frédéric Schaer et Michel Farine, concernant la facturation au Club LHC pour l'année 2013.

La 2<sup>e</sup> partie de la séance BI du 4 avril 2014 a été consacrée à une rencontre annuelle entre les Syndics de l'Ouest lausannois et les Députés de l'Ouest lausannois à laquelle a été invitée Mme la Préfète Anne Marion Freiss. Il a été débattu notamment des points suivants : imposition des entreprises / Relation Canton-Communes / Déserte gare de Renens / Tram ligne place de l'Europe – Villars-Ste-Croix / Lois diverses avec incidences sur les communes / Campus Santé + Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver en 2020 / Cap sur l'Ouest lausannois 2014, etc.

La séance budget SDOL 2015, budget de fonctionnement et budget-cadre des chantiers d'études, a eu lieu le 12 juin 2014, de 12 h à 14 h, dans les locaux du SDOL, en présence de Mme Ariane Widmer, Cheffe du SDOL.

♦ ♦ ♦ ♦

## Lausanne Région Secteur Ouest

*Délégation d'Ecublens au Bureau du secteur Ouest : M. Pierre Kaelin, Syndic.*

Le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a tenu en 2014 :

- 2 séances, sous la présidence de Mme Marianne Huguenin, Syndique de Renens.
- 1 séance, sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Ste-Croix.

Les principaux objets traités ont été :

- Informations du Président :

- Service Pyjama – Prestations CFF, LEB.
- Financement des contrôles de récoltes privées de champignons.
- Comptages 2015.
- Union des villes suisses – Prochain numéro consacré à Lausanne.
- Démission déléguée promotion économique – Nouveau remplaçant.
- Brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescents.
- Renouvellement d'une série de 5 films diffusés à La Télé sur des éléments phares du PALM.
- Comptes 2013 de Lausanne Région, comprenant entre autres :
  - Département « Affaires régionales ».
  - Département « Agglomération » – Cotisation.
  - Promotion économique.
  - Bureau du PALM.
  - Commissions : (cotisation) – Plateforme intergénération, AppApp, Dépendances.
  - Plate-forme Territoire et Equipements.
  - Capital Développement.
  - Etc.
- Budget 2015, comprenant entre autres :
  - Gestion du PALM.
  - Affaires régionales.
  - Agglomération.
  - Promotion économique.
  - Commissions (cotisation).
  - Etc.
- CIGM :
  - Complexe sportif de Malley – Future clé de répartition du déficit d'exploitation de la piscine et de la patinoire, etc.
- La Vaudoise – Financement.
- Nomination des représentants et suppléants du Secteur Ouest à la Commission de gestion.

La séance du Secteur Ouest de Lausanne Région du 10 septembre 2014 a été entièrement consacrée au projet de complexe sportif de Malley (piscine-patinoire) en présence de MM. Imhof, Brélaz, et des Municipaux des communes respectives de l'Ouest lausannois.

En dehors de cela, le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a reçu plusieurs

de ses représentants dans les différents groupes de travail, commissions ou plateformes pour un tour d'horizon général sur leurs activités.

♦ ♦ ♦ ♦



*Délégation d'Ecublens: Municipalité in corpore (assemblée générale), Mme Anne-Claude Studer (groupe « Activités sportives »), M. Didier Lannaz (groupe « Bus Pyjama ») et Mme Pascale Manzini (plateforme « Dépendance/prévention »), Conseillers municipaux.*

### L'ASSOCIATION LAUSANNE REGION

*Une association au service d'un bassin de population de plus de 270'000 habitants.*

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, à chaque fois qu'un dossier doit être traité de manière collective et intercommunale. Lausanne Région travaille par thématique et coordonne les commissions et les groupes de travail, avant de présenter ses travaux aux secteurs et à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38 % du Canton de Vaud).

### Communes membres

Secteur Ouest	Secteur Nord	Secteur Est
Lausanne	Lausanne	Lausanne
Bussigny	Bottens	Belmont-sur Lausanne
Chavannes-près-Renens	Bretigny-sur-Morrens	Epalinges
Crissier	Cheseaux-sur-Lausanne	Lutry
Ecublens	Cugy	Mézières
Prilly	Froideville	Montpreveyres
Renens	Jorat-Menthue	Paudex
St-Sulpice	Jouxens-Mézery	Pully
Villars Ste-Croix	Le Mont-sur-Lausanne	Savigny
	Morrens	Servion
	Poliez-Pittet	
	Romanel-sur-Lausanne	

## Assemblée générale (AG)

L'Assemblée générale est le législatif de l'association. Toutes les décisions sont votées par les communes.

Deux assemblées générales ont été organisées en 2014. L'AG de printemps du 27 mars à Lutry, a **adopté les comptes 2013**. Celle d'automne, qui s'est tenue le 25 septembre 2014 à Paudex, a **validé le budget 2015** de Lausanne Région. En cette occasion, l'association a demandé aux Municipalités de se prononcer sur une entrée en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley : 23 Municipalités sur 26 ont préavisé favorablement leur participation au projet. M. Muheim a également adressé un hommage à M. Philippe Ruchat, Syndic de Bottens, décédé dans l'exercice de ses fonctions.

## Le Bureau de coordination (BC)

Le Bureau de coordination est l'exécutif de l'association. Il se compose de 7 Municipaux.

Présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Mme Patrizia Marzullo Darbellay, le BC a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a décidé :

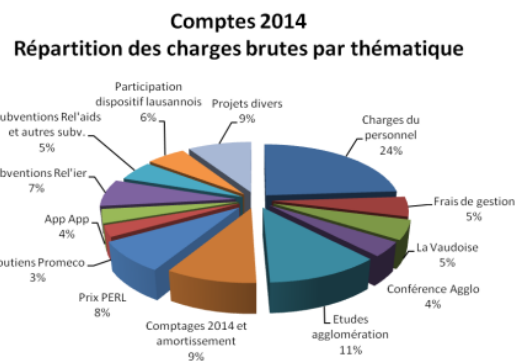
- d'attribuer une subvention, via son fonds de prévention, au **Conseil des jeunes** de Lausanne pour l'organisation d'expositions et d'ateliers sur le thème « Les Jeunes VS l'homophobie » ;
- d'attribuer une subvention de son fonds de prévention à la **FASL** pour mettre sur pied le projet de prévention par les pairs « Le PAVE » ;
- de soutenir le projet de **Parc naturel périurbain**, dossier mené sous la présidence de Mme la Préfète Anne Marion Freiss ;
- de soumettre à l'AG une demande de soutien pour la restauration de la barque historique « **La Vaudoise** » en lui attribuant un don de Fr. 150'000.-.

## Le financement de Lausanne Région

L'association est principalement financée par ses 29 communes membres.

La préparation des budgets est sous la responsabilité des Chefs de projets des départements. La comptabilité, incluant celle de AppApp, celle du Fonds Capital Développement, ainsi que celle du Bureau du PALM, auditées annuellement par un réviseur externe, est assurée par le département « Affaires régionales ». Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination, sur préavis des commissions.

Le fonctionnement 2014 de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 6.96 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour les études du PALM a été abaissée en rapport au budget adopté en AG.



Basés sur les charges d'exploitation 2014 :  
Fr. 3'025'444.15

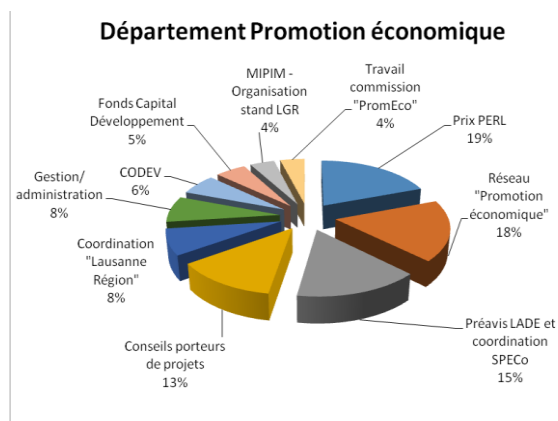
## Les employés de Lausanne Région

Une équipe de 6 personnes compose le Secrétariat général.

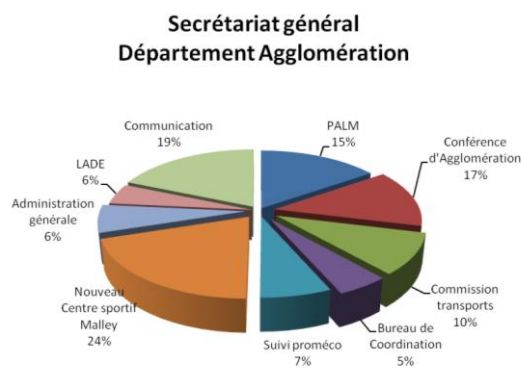
L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent de 4,6 EPT.

A fin juin 2014, la déléguée à la promotion économique, Mme Irina Sakharova, a décidé de réorienter sa carrière dans un domaine nouveau et d'entreprendre des études. Son remplaçant, M. Federico D. Andreani, a repris le poste (voir chapitre Economie et entreprises).

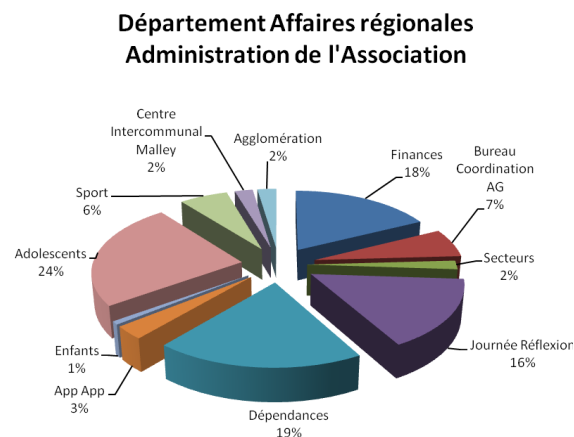
Répartition du temps de travail des collaborateurs :



Répartition basée sur 2 équivalents plein temps



Répartition basée sur 1 équivalent plein temps



Répartition basée sur 1.6 équivalent plein temps

### La communication de Lausanne Région

Outre sa communication régulière, l'association entreprend chaque année différents travaux (organisation d'événements, refonte du site, charte graphique, etc.).

Afin de rationaliser la présentation du matériel de communication de Lausanne Région dans les Greffes des 29 communes, l'association a réalisé un présentoir mural titré « Des informations et des adresses utiles pour vous ». Il contient 6 boîtes transparentes dans lesquelles sont placées les cartes publicitaires des sites internet élaborés par Lausanne Région. Ce panneau a rencontré un vif succès auprès des communes membres.

En 2014, **trois lettres d'information** ont été éditées :

- n° 40 « Espace Public : prévenir ? Réagir » ;
- n° 41 « Contrôle des récoltes privées de champignons » ;
- n° 42 « Brochure de prévention aux parents d'adolescents ».

Une newsletter électronique traitant des informations de l'économie locale a également été créée par le département « Promotion économique ». Lancée en automne 2013, **cette newsletter a déjà été éditée en quatre numéros**, distribués à plus de 1'500 lecteurs et abonnés provenant d'horizons variés : administration publique, monde politique et économique, industrie locale et régionale, différentes associations et partenaires, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à l'entrepreneuriat dans la région lausannoise.

L'équipe de Lausanne Région gère les sites internet suivants :

- [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch)
- [www.lausanneparkingrelais.ch](http://www.lausanneparkingrelais.ch)
- [www.enfance.ch](http://www.enfance.ch)
- [www.kiftontaf.ch](http://www.kiftontaf.ch)
- [www.guidesportif.ch](http://www.guidesportif.ch)
- [www.addiction-vaud.ch](http://www.addiction-vaud.ch)

### AGGLOMERATION ET TERRITOIRE

#### Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)

##### Bureau du PALM

Le Bureau du PALM fermera les portes des locaux de Perrelet (Renens). Sa gouvernance a subi une mutation et Lausanne Région sera moins impliquée dans les tra-

*vaux de l'agglomération. Ses charges s'en trouveront diminuées.*

Suite aux réflexions menées par l'Unité de conseil et d'appui cantonale en management et organisation (UCA) sur la gouvernance du PALM, une « cellule stratégique partenariale » a été mise en place, regroupant des représentants du Canton et des schémas directeurs. Le comité de pilotage a décidé la fermeture du Bureau du PALM au 31 décembre 2014.

Une nouvelle structure, renforcée par des effectifs cantonaux affectés au PALM et par les schémas directeurs (représentant les communes) reprend le flambeau des opérations liées au développement de l'agglomération. Dorénavant, les Présidents des schémas sont intégrés au Bureau exécutif (auparavant le Bureau exécutif était composé des deux Conseillères d'Etat et des deux Présidents des associations régionales).

Pour Lausanne Région, cela se traduit par une diminution des charges liées au Bureau du PALM (budget 2015) et par une réaffectation du temps de travail de Mme P. Darbellay, Secrétaire générale. A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leur participation financière aux études transversales PALM pour leurs communes selon la clé usuelle (soit 40 % pour Lausanne Région, 10 % pour Région Morges et 50 % pour le Canton), ainsi que l'organisation des Conférences d'agglomération.

### **Organisation de la Conférence d'agglomération**

*Lausanne Région et Région Morges sont en charge de l'organisation des Conférences d'agglomération. Chaque année, une conférence est présentée soit aux Municipalités (conférences réduites), soit à tous les élus communaux (conférences élargies).*

Afin d'informer les Conseillers communaux de l'avancement des travaux du PALM, Lausanne Région a organisé, avec l'association Région Morges, la 3<sup>e</sup> conférence d'agglomération élargie à tous les élus communaux du périmètre du PALM. Cette dernière a eu lieu le 8 octobre 2014

à Beaulieu et a réuni près de 550 Conseillers communaux.

Pour l'occasion, Lausanne Région a réalisé, en collaboration avec la ProdTV, deux films de qualité. Ils peuvent être visionnés sur le site [www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch).

Mmes les Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite se sont exprimées respectivement sur les enjeux et les défis suite à l'entrée en vigueur de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), ainsi que sur les modifications des comportements des usagers en matière de mobilité. Les nouveaux projets de développement des réseaux transports publics ont été présentés par les Directeurs des TI et des MBC, MM. Michel Joye et François Gatabin.

Enfin, coordonnés par Région Morges, les schémas directeurs ont proposé une exposition sur la « densité et la qualité » dont le contenu a fait écho en Suisse et à l'étranger. A l'issue de la conférence, les représentants des législatifs et exécutifs communaux ont emporté des brochures d'information résumant les récentes études adoptées par le Comité de pilotage du PALM.

## **ECONOMIE ET ENTREPRISES**

### **Un nouveau responsable pour l'économie**

*M. F. Andreani a été engagé pour sa vaste expérience en management, gestion de projets et gouvernance d'entreprise.*

Le poste de délégué-e économique a été mis au concours suite au départ de Mme Irina Sakharova Quitt (entrée en fonction au printemps 2012). Après avoir pris connaissance de nombreuses postulations, le choix de Lausanne Région s'est porté sur **M. Federico D. Andreani**, originaire de Zurich et domicilié à Ollon (VD), dont l'expérience et les compétences correspondent au profil professionnel souhaité. M. Andreani a débuté sa carrière dans une grande banque suisse et a poursuivi ses activités au sein de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC). Il a également exercé ses compétences au sein d'une entreprise import/export et auprès de Publicitas SA, où il a été responsable du département « Business Enginee-

ring ». Federico Andreani a pris ses nouvelles fonctions en juin 2014.

### **La Commission « Promotion économique »**

*La commission se réunit régulièrement pour définir les priorités régionales et pour faire les points de situation.*

Présidée par Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, la commission s'est réunie à trois reprises pour définir les actions prioritaires en termes de promotion économique. Durant cet exercice, la commission a abordé notamment les thèmes suivants :

- Organisation, préparatifs et analyses des éditions 2014-2015 du Prix PERL.
- Participation à diverses manifestations de promotion économique 2014-2015.
- Activités du Fonds Capital Développement de Lausanne Région.
- Projets entrepreneuriaux soutenus pendant l'année et les préavis accordés au titre de la LADE.
- Révision de la stratégie régionale (typologie du territoire, analyse SWOT, enjeux et axes stratégiques pour la future période 2016-2019).
- Analyse des recommandations suite au rapport du SPECo concernant l'analyse des impacts économique, médiatique et financier des soutiens LADE aux manifestations/congrès.

### **Un soutien apprécié par les entrepreneurs : le « guichet d'entreprises »**

*L'aide offerte par Lausanne Région est multiple. A tout moment, les entrepreneurs font appel au guichet d'entreprises pour obtenir soutien et conseils leur permettant de développer une activité.*

L'une des missions du département consiste à soutenir la création et le développement des entreprises dans notre région. Sous forme de « guichet d'entreprises », **Lausanne Région propose des prestations d'information, des conseils, des analyses de modèles et plans d'affaires**, un accompagnement à la recherche de locaux et une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching.

Cette mission s'inscrit également dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion du Canton de Vaud (SPECo).

En 2014, le département a fourni sa palette de prestations à plus de 100 porteurs de projets (projets d'entreprise et entreprises existantes confondus). Elle a également suivi 15 dossiers de recherche de locaux ou de terrains d'activités.

Afin de mieux soutenir les porteurs de projets dans leur démarche de création d'entreprise, le département a mis en ligne, à la fin de l'exercice, plusieurs fiches thématiques apportant des conseils, trucs et astuces autour de la création et de la gestion d'entreprise.

### **Le Fonds Capital Développement (FCD)**

*Le financement d'une activité est rarement aisé. Le FCD soutient, par des prêts sans intérêt, les entreprises domiciliées dans le périmètre lausannois.*

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou la commercialisation de biens et services. Actuellement, trois prêts à hauteur de Fr. 50'000.- chacun sont suivis et se trouvent en phase de remboursement. Les domaines d'activité des sociétés sont la solution technologique dans le domaine de la domotique, le service et prestations dans le domaine de la médecine alternative, le développement de plateforme et services dans le domaine du ski. Fin 2014, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur l'avenir et le positionnement du FCD.

### **Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)**

**Le Prix PERL, la « perle » parmi les prix en Suisse**

*Chaque année, le Prix PERL fait appel à un prestigieux jury composé de représentants des milieux académiques, économiques et de la presse, sous la présidence d'un membre politique. Il a pour mission d'étudier les dossiers des candidats et de nommer les lauréats.*

Parmi une centaine de prix distribués annuellement en Suisse, le Prix PERL est l'unique concours dont les trophées sont remis par des collectivités publiques. **Depuis 2003, plus de 50 projets pour un montant total de Fr. 1'200'000.-** ont ainsi récompensé des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans le high-tech. En outre, il représente aussi une plateforme unique permettant aux entreprises nominées et lauréates d'être sous le feu des projecteurs grâce à un fort apport médiatique. Le prix porte haut les couleurs de la région lausannoise et met en exergue l'excellence de l'esprit d'entrepreneuriat local et l'importance qu'elle accorde au développement de son économie.

### Un record pour la 12<sup>e</sup> édition de la remise des trophées PERL

Le 7 mai, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise pour la première fois en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Huit entreprises nominées, désignées parmi plus de 40 candidatures, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. **Les 5 entreprises primées se sont vues attribuer un montant total de Fr. 100'000.-** dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les sciences de la vie, l'artisanat, les technologies médicales, la propulsion nautique ou encore la conception de jeux éducatifs. L'édition 2015, basée sur le concept de 2014, a démarré dans le courant de l'été. L'appel à candidature a été lancé début octobre par le biais de l'ensemble du réseau et des partenaires médias, économiques et politiques. La prochaine cérémonie est fixée au **7 mai 2015 et se déroulera au Théâtre de Beaulieu à Lausanne**. L'évènement sera à nouveau retransmis en direct sur la chaîne de télévision LA TELE.

## LES ACTIONS DE VALORISATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL

### MIPIM : le rendez-vous annuel des professionnels de l'immobilier !

*Le MIPIM est le plus grand marché international des professionnels de l'immobilier. Il offre un accès aux plus gros projets de*

*développement immobiliers du monde. En 2014, le MIPIM fêtait ses 25 ans.*

Avec plus de 20'000 participants, le MIPIM est le plus grand salon destiné aux professionnels de l'immobilier ! Il s'agit d'une plateforme de rencontres et d'échanges entre plus de 4'500 sociétés de services, investisseurs, promoteurs, architectes et urbanistes provenant de 90 pays. Du 11 au 15 mars 2014, une délégation franco-suisse constituée des collectivités publiques vaudaises, genevoises et de France voisine, accompagnée de nombreux acteurs privés, a participé, pour la 12<sup>e</sup> année consécutive au MIPIM.

Lausanne Région a pris part à cette délégation et a joué un rôle central dans le succès de cette édition en collaborant activement à la mise en valeur des projets de l'agglomération par le biais d'une table tactile installée dans le stand. Depuis l'automne 2014, les partenaires privés ont repris la promotion de cette action. Les partenaires publics (Canton de Genève, l'ARC française et le Canton de Vaud), ont été invités à participer au stand pour l'édition 2015, mais sans apport financier.

### Les cafés entreprendre : une action PACTE

*L'entrepreneuriat au féminin en réseautant !*

Pour la deuxième année consécutive, Lausanne Région **soutient et participe à l'organisation** des « cafés entreprendre » de l'association PACTE, destinée aux femmes désireuses de se lancer dans une activité indépendante. Plus de 40 participantes ont ainsi pu bénéficier des différents conseils d'experts en matière de création d'entreprise.

### 7<sup>e</sup> Carrefour des créateurs

*L'innovation est présente dans tous les secteurs d'activité.*

Organisé par Genilem et avec le soutien du Centre patronal, l'édition 2014 a attiré plus de 2'000 visiteurs. Au travers des 66 exposants, des différents ateliers et des conférences, le public s'est informé et s'est orienté vers les nombreux aspects liés à la création d'entreprise. **Le département « Promotion économique » a tenu un stand commun avec deux autres acteurs de la**

## **promotion économique : Innovaud et le SPECo.**

### **1<sup>ère</sup> semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens**

*L'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) est l'une des écoles incontournables de la scène des arts et du design.*

Du 3 au 7 novembre, la Ville de Renens, en partenariat avec l'ECAL et avec le soutien du Service cantonal de la promotion économique, a organisé une semaine thématique adressée notamment aux étudiants de l'ECAL. Les sujets mis en exergue : le support à l'innovation, le financement et le retour d'expérience d'anciens élèves et d'entrepreneurs. Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de la mise sur pied du « Pôle Design » de Renens réunissant l'ECAL (formation), Design Studio (incubateur), les Ateliers de la Ville de Renens (développement) et le CACIB (expansion). **Durant la semaine, Lausanne Région et Innovaud ont eu l'opportunité de présenter leurs organisations et services.**

### **LES SOUTIENS FINANCIERS DIRECTS DE LAUSANNE REGION**

*Des manifestations, des actions, ou des associations bénéficient d'un soutien de Lausanne Région pour autant qu'elles contribuent à l'essor économique régional. En 2014, l'accent a été porté sur la plateforme de valorisation du design contemporain, sur les rencontres et le réseautage avec des acteurs de l'entrepreneuriat présentant des projets d'envergure, ainsi que par les entreprises actives dans les sciences de la vie.*

### **6<sup>e</sup> édition des « Design Days »**

Les Design Days font partie d'une démarche de valorisation du design contemporain. Ils sont une plateforme d'échanges réunissant les acteurs culturels et commerciaux du design en Suisse romande. Ces « days » s'inscrivent également dans la stratégie de création d'un « Pôle Design ». L'ouverture des journées était consacrée à une table ronde sur « Le Design au service de l'entreprise », **événement organisé en collaboration avec le SPECo, la Ville de Renens et Lausanne Ré-**

**gion.** Plus de 12'000 visiteurs ont pu ainsi découvrir cet univers tant culturel qu'économique.

### **1<sup>ère</sup> rencontre des anciens participants aux cours CTI Entrepreneurship**

CTI Entrepreneurship est un programme de formation de la Confédération destiné aux créateurs d'entreprise. Basée à l'EPFL Innovation Park, cette première rencontre a réuni plus de 200 personnes, anciens participants et acteurs de l'entrepreneuriat en Suisse romande. Au travers des « succès stories » et des présentations de projets, les participants ont pu profiter notamment d'une soirée de réseautage et d'échange de « best practices ». **Lausanne Région a soutenu financièrement la mise sur pied de cette 1<sup>ère</sup> rencontre.**

### **Health Valley Switzerland ? Oui elle existe !**

**Lausanne Région a soutenu le travail de recensement entrepris par BioAlps et Inartis** qui a abouti sur une impressionnante cartographie démontrant non seulement la diversité, mais également tout le poids économique que représentent l'industrie et les centres de recherches dans le domaine des sciences de la vie. Une version électronique de cette carte est présentée sur le site <http://www.republic-of-innovation.org/HealthValley/>.

### **Autres soutiens aux institutions**

Durant l'exercice, le département « Promotion économique » a également poursuivi son soutien à diverses institutions actives dans le domaine de la création et le développement d'entreprise :

- **Les Ateliers de la Ville Renens** (Fr. 10'000.-) pour leur apport à la création du « Pôle Design ».
- **Microcrédit Solidaire Suisse** (Fr. 15'000.-) pour leur engagement envers les personnes visant l'indépendance économique par la création d'une petite entreprise.
- **La Fondation Muse** (Fr. 18'750.-) pour leur soutien à la créativité entrepreneuriale au travers la mise à disposition d'espaces de « coworking ».



### Préavis de Lausanne Région dans le cadre de la LADE

*Le nombre des demandes d'aides financières LADE est en hausse ! Toutes ces demandes provenant de la région lausannoise sont traitées et préavisées par Lausanne Région.*

En tant qu'association régionale, Lausanne Région préavisé les demandes de subventions provenant des communes, des schémas directeurs ou d'autres instances et organismes privés, selon la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En 2014, 20 préavis ont été acceptés par le SPECo. Tous les projets ont ainsi pu bénéficier d'un soutien financier cantonal important, permettant la mise sur pied de projets.

Avec l'ouverture du nouveau SwissTech Convention Center à l'EPFL, les demandes d'aide LADE, notamment dans le secteur des « congrès scientifiques », n'ont cessé d'augmenter. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a amené le SPECo à établir un règlement d'application qui définira quels types de projets régionaux et manifestations pourront continuer à l'avenir d'être éligibles au titre de la LADE.

Selon la LADE (art. 12 et 13), Lausanne Région est officiellement reconnue comme un organisme de promotion économique participant aux objectifs de promotion fixés par la LADE, entrée en vigueur en 2008. A ce titre, l'association bénéficie, dans le cadre d'une convention passée avec le Canton depuis 2012, d'une subvention annuelle du Canton de Vaud de Fr. 91'000.-.

### CODEV : une plateforme de coordination

*La CODEV met en contact les régions vaudoises pour promouvoir leurs atouts.*

Le Canton de Vaud est représenté au niveau régional à travers 10 associations, dont Lausanne Région. La CODEV a pour but de coordonner, d'échanger, de partager et d'entamer des réflexions sur le développement économique et touristique entre régions. Hormis les deux séances plénières, les travaux sont effectués au sein de deux plates-formes. L'une est consacrée au développement régional et territorial, l'autre au développement

économique où ont été traitées la pertinence d'un outil de « reporting » commun et la formation continue des collaborateurs en contact direct avec les porteurs de projets de création d'entreprise.

### Réseautage, collaboration et activité de représentation

*Les collaborations sont la source d'une économie forte !*

Durant tout l'exercice, les occasions n'ont pas manqué pour élargir et consolider le réseau des relations et contacts qu'entretient le département avec les différents partenaires et acteurs de la place économique régionale. Les nombreuses conférences, réunions, forums et manifestations organisés par la CVCI, le Centre patronal, Innovaud, DEV, Genilem, SIC, ainsi que les soirées des entreprises des communes membres de Lausanne Région, ont permis de nouer d'importants contacts.

## MOBILITE

### Comptages transports collectifs et transports individuels 2014

*En raison des travaux prévus en 2015 dans les Villes de Renens et de Lausanne, les comptages ont débuté en 2014.*

Présidée par Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny, la Commission « Transports » est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux. Gérés par le département « Agglomération », en collaboration avec le Canton et Région Morges, les travaux se sont poursuivis en 2014. De mars à juin, plus de 270 postes de comptages ont été installés sur les routes de la région lausannoise. Les premiers résultats sur l'évolution du trafic individuel seront disponibles au printemps 2015. Le projet se poursuivra en 2015 avec la récolte des données des entreprises de transports publics. Le rapport final est attendu pour fin 2015.

Nouveautés de cette édition :

- 17 nouveaux relevés manuels aux carrefours pour la mobilité douce ;

- intégration des données de la Compagnie générale de navigation (CGN) pour les transports individuels ;
- 2 rapports intermédiaires en 2016 et 2018 ;
- toutes les informations sont désormais géo référencées.

### **Le Service Pyjama**

*Pour que les jeunes puissent rentrer en toute sécurité à la maison, les transports publics ont développé un service nocturne les week-ends.*

Depuis 2004, le « Service Pyjama » est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa Commission « Pyjama », présidée par M. Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, assurent la coordination de la communication et répondent aux questions de ses utilisateurs.

En 2013, ce service a subi un grand changement. En effet, les entreprises CFF et LEB ont souhaité inscrire leurs prestations Pyjama dans leurs propres horaires nocturnes. Ce faisant, elles ont décidé de ne plus percevoir la taxe supplémentaire de Fr. 4.- liée au Service Pyjama, et ne font, de fait, plus partie de ce service.

Depuis le nouvel horaire de 2013, le Service Pyjama n'est assuré que par l'entreprise tl. Il dessert 37 communes les nuits des vendredis aux samedis et des samedis aux dimanches durant l'année. C'est pourquoi, après discussion avec tous les partenaires, il a été décidé que la Commission « Pyjama » de Lausanne Région n'avait plus de raison d'être. Elle a été dissoute à fin novembre, avec remerciements à tous ceux qui y ont apporté leurs compétences.

### **CONTROLE DES RECOLTES PRIVEES DE CHAMPIGNONS**

Comme décidé en 2013, et pour la première fois en 2014, Lausanne Région a remboursé les communes qui financent les contrôleurs de récoltes privées de champignons.

Un forfait de Fr. 2'500.- a été fixé pour rémunérer 60 contrôles. Ce forfait inclut le

coût de la formation annuelle que suivent les contrôleurs.

Sur cette base, les montants suivants ont été attribués :

• Lausanne	3 postes	Fr. 7'500.-
• Pully	1 poste	Fr. 2'500.-
• Le Mont	2 postes	Fr. 5'000.-
• Chavannes/ Ecublens	1 poste	Fr. 2'500.-
• Bussigny	1 poste	Fr. 2'500.-
• Echallens/ Cossonay	1 poste	Fr. 2'500.-

### **ENFANTS**

Lausanne Région, par sa Commission « Accueil de jour », présidée par M. Jean-Claude Gardon, Municipal de Bussigny, a suivi les travaux liés à cette thématique.

### **Revenu déterminant unifié (RDU)**

La commission a assisté à la présentation du logiciel élaboré par le Syndic de Servion, M. Gilbert Cuttelod.

En raison de nombreuses questions en suspens à propos de l'article 63a de la Constitution vaudoise, notamment sur les charges financières à répartir entre le Canton de Vaud et les communes, mais aussi sur le RDU, plusieurs plates-formes de discussion ont été mises en place dans le Canton. Dans l'attente d'une détermination conjointe, la commission a dû suspendre ses travaux jusqu'à ce qu'une décision cantonale soit agréée par les communes.

### **ADOLESCENTS**

En 2014, Lausanne Région a traité divers dossiers, via sa Commission « Formation et emploi des jeunes », co-présidée par Mme Michèle Gay-Vallotton, Municipale à Cheseaux, et Mme Germaine Muller, Municipale à Bussigny. La commission travaille activement pour faciliter l'accès des jeunes à une formation, notamment professionnelle.

### Salon des métiers à Beaulieu, Lausanne

*Les jeunes confrontés au choix d'une profession trouvent ici une vue concrète et pratique du monde de la formation.*

Du 25 au 30 novembre s'est tenu le Salon des métiers dans lequel une centaine d'exposants présentaient plus de 240 formations initiales et plus de 300 formations supérieures. **Lausanne Région y a tenu un stand**, géré par des apprentis employés de commerce et des apprenties assistantes socio-éducatives des communes membres. Outre ces professions, celles d'horticulteur, de paysagiste, d'agent d'exploitation et d'agent de propreté ont été présentées aux jeunes visiteurs, notamment par des animations qu'ils devaient réaliser sous le contrôle des apprentis des communes.

Cette édition a remporté un grand succès puisque plus de 30'000 personnes s'y sont rendues. En vue de l'édition 2016, la Commission « Formation et emploi des jeunes » a entamé une réflexion sur l'évolution de ce projet et son dimensionnement futur.

### Devoirs surveillés

*Les devoirs surveillés pour mieux aider les jeunes à réussir leur cursus scolaire.*

Une étude lausannoise sur les jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire révèle que les devoirs surveillés peuvent être d'un grand secours aux élèves en difficulté, pour autant que l'encadrant réponde aux demandes et apporte aux élèves un vrai appui scolaire. La Commission « Formation et emploi des jeunes » a donc souhaité faire un « état des lieux en matière de devoirs surveillés » sur les 29 communes membres. **Les communes, associations scolaires et établissements scolaires ont donc répondu à un questionnaire établi par Lausanne Région.** Le rapport final, en phase d'élaboration, sera remis aux Municipalités courant 2015.

### AppApp

*Les communes de la région financent les appuis scolaires aux apprentis. Cette prestation s'adresse à toute personne en formation professionnelle initiale et duale.*

Remportant un énorme succès, cette prestation d'appuis scolaires aux apprentis est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois. Elle est financée et mise en œuvre par les associations régionales vaudoises ; **Lausanne Région finance ce projet pour les apprentis domiciliés ou travaillant dans la région.** En ce qui concerne Lausanne Région, durant l'année scolaire 2014-2015, 41 groupes ont été ouverts à fin 2014, donnant ainsi la possibilité à 156 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité.

Comme prévu par le programme de législation de Lausanne Région, les communes souhaitent ouvrir 60 cours sur l'année scolaire 2014-2015. Pour obtenir cet objectif, le département « Affaires régionales » contactera les entreprises formatrices de la région lausannoise via un prospectus promotionnel. Ces appuis, gérés jusqu'en 2013 par Transition école-métiers (TEM), ont été repris par le Groupe pour l'apprentissage (GPA). Ce groupe est composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site [www.formation-apprentis.ch](http://www.formation-apprentis.ch).

### Lift

*Le projet permet aux jeunes d'acquérir des compétences sociales et professionnelles pratiques !*

Le projet LIFT est proposé par le réseau des entreprises pour la Responsabilité sociale dans l'économie (RSE) et s'adresse à des jeunes élèves, du niveau secondaire, dès la 9<sup>e</sup> HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.). Le projet LIFT facilite une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Il permet aux élèves de 13-15 ans de développer leurs compétences sociales, de comprendre l'intégration au monde professionnel, de saisir l'importance des branches scolaires et d'améliorer ainsi leurs résultats.

Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en

Ville de Lausanne. **Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.**

#### Adospro.ch

*La fréquentation du service et le nombre de jeunes placés dans de petits jobs sont en augmentation.*

Cette association, créée pour les adolescents entre 13 et 25 ans de la région lausannoise, a pour but d'aider gratuitement les jeunes à trouver un travail temporaire en parallèle à leurs études ou dans l'attente d'une formation. Réciproquement, elle est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pour effectuer de petits mandats.

Par l'expérimentation d'un petit job, cette association agit en amont en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et la découverte du monde du travail. Un coach est à disposition pour conseiller le jeune lors de la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, d'un bilan de compétences et pour la préparation à un entretien d'embauche, voire un placement. L'association Adospro a suivi plus de 120 jeunes en 2014. **Lausanne Région soutient financièrement ce projet durant toute la législature 2011-2016.**

## DEPENDANCES ET PREVENTION

### La Commission « Dépendances et prévention »

*Une aide régionale pour des associations à but social.*

Lausanne Région, par le biais de sa Commission « Dépendances et prévention », présidée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, subventionne les associations suivantes :

- Rel'ier
- Rel'aids
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs – Lausanne –
- Bethräim.

### Journée de réflexion « Espace public : prévenir ? Réagir ? Quels outils pour les communes ? »

*Sur une base régulière, Lausanne Région engage des réflexions sur des problématiques actuelles. En mai 2014, la Journée de réflexion a réuni 120 personnes (30 % d'élus politiques et 70 % de professionnels).*

Le 15 mai 2014, s'est tenue à Epalinges la journée de réflexion de la Commission « Dépendances et prévention » sur le thème de la gestion de l'espace public.

Plus de 120 personnes, politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment 3 conférences et 4 ateliers sur des questions liées à la gestion de l'espace public.

Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis d'enrichir des fiches/outils thématiques. Ils ont permis aux Conseillers municipaux présents, d'aborder les questions de gestion de l'espace public.

#### Fiches/outils thématiques

Les actes de la journée de réflexion ont été traités sous forme de 10 fiches/outils thématiques à l'attention des politiques de notre région et enrichies des débats.

Chacune des 10 fiches est actuellement en révision au sein de la Commission « Dépendances et prévention ». Celles-ci donneront un grand nombre d'informations utiles et pratiques aux Conseillers municipaux qui se demandent s'il convient, par exemple, d'installer des caméras ou plutôt d'engager un travailleur social de proximité pour exercer une surveillance.

### Brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescent

*Une démarche innovante et très attendue par la population migrante et locale. La brochure traite avec délicatesse des thèmes tels que la drogue, le tabac, l'alcool, les sorties tardives. En plus de prodiguer de précieux conseils, la brochure rend compte des spécificités des populations migrantes telles que les mutilations génitales, le mariage forcé, les punitions corporelles, et bien d'autres.*

Le projet de traduction des lettres d'information (lettres aux parents) d'Addiction Suisse a été finalisé en 2014 par la Commission « Dépendances et prévention ». Une brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescent, intitulée « Etre parent d'un adolescent », a été réalisée par Lausanne Région à l'intention de la population locale et migrante.

Sous l'égide de l'espace Mozaïk de l'association Appartenances, 10 duos ont été créés, pour 10 langues avec un interprète communautaire et un jeune migrant. Chaque duo a étudié le texte, l'a mis en discussion, l'a adapté, puis l'a enrichi selon sa propre culture, pour ensuite le traduire. Ce travail a donné lieu à des rencontres et de riches débats interculturels. Il a aussi permis aux jeunes migrants de s'approprier les messages de prévention et de les mettre en discussion au sein de leur propre communauté.

La brochure, imprimée à 30'000 exemplaires et présentée aux médias en juin 2014, a rencontré un très vif succès. Dès sa parution, de nombreux journalistes en ont fait écho. En juillet, le département « Affaires régionales » a effectué un envoi d'environ 25'000 exemplaires aux associations, écoles et services concernés. La brochure a été une réelle réussite et a suscité de nombreux compliments. A fin septembre le stock en français était déjà épuisé.

La Commission « Dépendances et prévention » a souhaité revoir le texte de la brochure, avec l'ajout d'un paragraphe sur l'homophobie, avant de la rééditer dans un premier temps en français. Lausanne Région se réjouit d'avoir pu offrir aux parents une brochure qui répond à leurs questions.

### Statistiques sociales

*« Lausanne Région en chiffres » est un portail thématique facilitant l'accès aux statistiques sociales.*

Réalisé par M. Christophe Al Kurdi de Rel'ier et financé par Lausanne Région, le site « Statistiques sociales » a été lancé en juin 2013 par Lausanne Région. Regroupées par commune, puis par secteur, et en référence aux chiffres cantonaux et

suisse, les informations référencées sur ce site permettent aux Conseillers municipaux et communaux d'avoir des points de comparaison entre leur commune et d'autres dans divers domaines. La commission proposera des pistes pour mettre en avant ces informations auprès des élus.

### Soutien à la parentalité

*L'étude Femmes en marges (86 pages) met en lumière le parcours de 19 femmes marginalisées et en situation précaire.*

L'étude « Femmes en marge », financée par la Commission « Dépendances et prévention » de Lausanne Région, avait émis plusieurs recommandations à l'attention des élus et des professionnels.

L'une des recommandations faisait part d'un besoin des femmes en marge de recevoir un soutien à la parentalité, soit d'être reconnue comme mère. A cet effet, la commission a mandaté la Fondation du Relais pour effectuer, avec les mamans concernées et une professeure universitaire, une recherche « action communautaire » sur cette question. La déléguée aux Affaires régionales participe aux séances de pilotage de cette recherche à laquelle sont associés le Service de protection de la jeunesse (SPJ), ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS).

Actuellement des groupes cibles ont été interviewés et le dépouillement devrait proposer en 2015, une action très concrète en faveur des mamans en marge.

### Fonds de prévention

*Un fond régional pour soutenir les actions permettant de prévenir les comportements à risque.*

En 2014, la Commission « Dépendances et prévention » a financé, via le Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Participation financière à l'organisation de conférences, ateliers et expositions sur l'homophobie, manifestations mises sur pied par le Conseil des jeunes de Lausanne qui, rappelons-le, accueille près de 40 % de jeunes de la région.
- Participation financière au projet de prévention par les pairs « Le Pavé » or-

ganisé par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) sur la place de Montbenon, à Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives.

### **Camps polysports pour adolescents en surpoids**

*Les jeunes en surpoids peuvent tester une dizaine de disciplines sportives durant le camp.*

Le médiateur sportif de la Ville de Lausanne a organisé, en collaboration avec le CHUV, et avec un soutien financier de Lausanne Région, un camp polysports pour les adolescents en surpoids durant les vacances scolaires. Lausanne Région, via sa commission, a souhaité soutenir cette première initiative en 2013. En raison du grand succès du camp, ce dernier a été réédité en été et durant les vacances d'automne, en accueillant des adolescents de toute la région. De précieuses informations nutritionnelles et la pratique de plusieurs sports sont les composantes principales des camps.

## **SPORTS**

### **Activités sportives**

*Une promotion active du sport, pour une région dont la ville-centre est capitale olympique.*

Lausanne Région, par le biais de sa Commission « Activités sportives », présidée par M. Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a notamment suivi les travaux du projet du nouveau centre sportif de Malley. La commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres.

### **Règlement d'attribution de subventions à des manifestations sportives**

La Commission « Activités sportives » a également préparé un Règlement

d'attribution de subventions en matière de sports. Celui-ci a été validé par le Bureau de coordination de Lausanne Région et est entré en vigueur en 2014.

## **NOUVEAU CENTRE SPORTIF DE MALLEY**

### **Participation aux charges d'exploitation**

*Le complexe multisports de Malley, ouvert à tous les publics, sera réalisé en deux étapes. Dans un premier temps, les surfaces de glace en 2019, puis trois ans plus tard, le programme aquatique (2022). A la demande de ses communes membres, Lausanne Région a mis en place une nouvelle clé de répartition qui intègre les frais d'exploitation du futur centre.*

Fin 2013, sur la base de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'architecture Ferrari, les Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens décident de soutenir le projet de construction d'un nouveau Centre sportif à Malley et approchent les communes de Lausanne Région pour une éventuelle participation aux charges de fonctionnement de la nouvelle installation.

Des représentants de la Commission « Activités sportives », ainsi que des représentants de la Commission « Financement régional » participent au « groupe piscine » de Lausanne Région. Ce groupe a suivi l'avancement du dossier du complexe patinoire-piscine à Malley et a proposé la nouvelle clé de répartition financière pour la participation des communes membres au nouveau complexe sportif.

### **Une importante implication de Lausanne Région**

Durant toute l'année 2014, Lausanne Région a été très impliquée dans ce projet. Mme Patrizia Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, en charge du dossier a assuré avec le groupe « piscine » et le Chef de projet, M. Pierre Imhof, le suivi technique du dossier. Ci-dessous les principales étapes :

- L'élaboration d'un rapport en été 2014 pour présenter le projet aux communes de l'association, en vue du vote de principe à l'Assemblée générale. Ces documents ont été préalablement pré-

sentés et discutés lors des trois séances de secteurs de Lausanne Région, en septembre 2014.

- Le groupe « finance » s'est réuni avec les boursiers des communes fondatrices
- La communication du projet a été entièrement élaborée par Lausanne Région. Avec l'aide de Mme Silva Müller Devaud, chargée de communication, un graphisme, ainsi que divers supports de communication, ont été élaborés afin de présenter le projet aux élus. Ce matériel sera notamment mis à profit pour les soirées d'informations prévues en 2015. Trois films viendront ponctuer les présentations et un journal « Centre sportif de Malley » sera distribué à l'issue des présentations.
- L'élaboration du préavis intercommunal sera soumise en 2015 aux communes de Lausanne région.

M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région, participe également au groupe politique du projet qui se réunit régulièrement depuis quelques mois.

Lors de l'Assemblée générale de Lausanne Région du 25 septembre 2014, 23 des 26 Municipalités ont accepté le principe d'entrée en matière sur le financement du déficit d'exploitation du futur complexe.

### Les prochaines étapes du projet

- Hiver 2014/2015: les Municipalités des communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens) ont demandé à leur Conseil communal respectif l'autorisation de cautionner l'emprunt. Les trois communes ont obtenu l'accord de leur Conseil communal à une très large majorité.
- Février 2015 : présentation du projet aux Conseils communaux et généraux des 29 communes de Lausanne Région.
- Printemps 2015, avec délai au 30 juin 2015 : engagement des Conseils communaux et généraux des communes de Lausanne Région pour la participation à la prise en charge des coûts d'exploitation.

L'implication de Lausanne Région pour ce projet d'envergure se poursuivra en 2015 avec la tenue des soirées d'information et l'élaboration du préavis intercommunal.

### Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM), participations 2015

*La clé de répartition financière, pour le soutien à la patinoire de Malley, a été adoptée par l'Assemblée générale de Lausanne Région en 2006.*

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM par commune et soumet à chacune des 26 communes, hormis les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly), un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation. Ces montants sont ensuite transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement.

En plus de Lausanne, Prilly et Renens, 19 communes participent au financement du déficit d'exploitation du CIGM pour un montant total de plus de Fr. 440'000.-.

### Conclusion

L'année 2014 boucle avec un inventaire impressionnant d'activités dans tous les domaines nécessitant une intervention intercommunale. L'année 2015 s'annonce d'ores et déjà chargée de beaux projets.

Les travaux sur le nouveau Centre sportif de Malley vont se poursuivre avec l'organisation des séances d'information aux Conseillers communaux et l'élaboration du préavis modèle intercommunal. En guise de remerciement pour la participation des communes au projet, la 4<sup>e</sup> édition de la journée sportive régionale « Dimanche Sportif » se tiendra le dimanche 4 octobre 2015, à Malley. Une grande journée de fête autour des sports de glace et de glisse, sera organisée pour la population.

Les rapports de comptages transports individuels et collectifs seront également finalisés en 2015. Lausanne Région en organisera la présentation et la diffusion auprès des communes.

Sur la thématique de la dépendance et de la prévention, une journée de réflexion sera organisée le 27 mai 2015 au Gymnase Auguste Picard à Lausanne sous le titre « Drogue : prévenir, agir : quels outils pour les communes ? ».

La Commission « Formation et emploi des jeunes » organisera aussi une journée de réflexion qui se tiendra le 4 novembre 2015 à Cheseaux sur les liens entre l'école, la famille et la société.

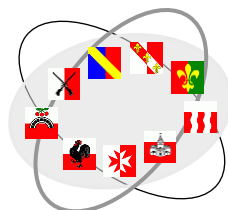
Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du Prix PERL 2015, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le 7 mai prochain a déjà débuté. D'autres réflexions seront menées en 2015, notamment la révision de la stratégie régionale 2016-2019 ou l'avenir du Fonds Capital Développement.

En 2015, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par nos communes membres.

Le rapport complet de Lausanne Région peut être consulté sur le site [www.lausanne-region.ch](http://www.lausanne-region.ch).

♦ ♦ ♦ ♦

## Inspection intercommunale des chantiers (IIC)



### Préambule

2014, année chargée en activités et riche en émotions. Avec un record absolu de chantiers visités et de dossiers traités. Avec également un dramatique accident survenu à St-Sulpice, le premier accident mortel enregistré par notre service depuis plus de vingt ans.

Ceci nous rappelle de manière brutale que la construction est le secteur qui génère le plus d'accidents. Environ 1 ouvrier sur 5 se blesse chaque année sur les chantiers en Suisse, alors qu'une vingtaine d'accidents débouchent sur un décès.

Si la technique est en constante amélioration, ce secteur d'activité dépend surtout

des mesures d'ordre organisationnel et personnel.

A tous les niveaux et à chaque intervenant, il faut lui permettre d'accomplir ses tâches dans les meilleures conditions et des délais acceptables. C'est le souhait que nous avons pour l'avenir.

En attendant, nous remercions, pour leur précieuse et efficace collaboration, les collaborateurs et collaboratrices des services communaux de notre région, ainsi que du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les Autorités communales.

## ACTIVITE

### Sécurité du public

#### Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le Règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac). Son application incombe aux Municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les Municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires.

Dans notre cas, les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

#### But et personnes concernées :

Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou



de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

#### Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la Municipalité et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du montage de grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.

#### Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (article 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

#### **Sécurité des travailleurs**

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles

pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers et ils aviseront aussitôt la Section génie civil et bâtiments de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent. Concernant notre région, par mandat de la SUVA, notre organe a la compétence de conseiller et d'ordonner directement les mesures qui s'imposent aux entreprises concernées.

### **CHANTIERS VISITES**



157 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitation et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2014.

301 chantiers de démolition, agrandissement, transformation, ainsi que de construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée, en voici quelques-uns :

#### **Travaux terminés durant l'année 2014 à Ecublens**

- Démolition de deux bâtiments et deux dépendances au chemin de la Forêt.
- Transformation de la déchetterie communale au chemin de Verney.
- Transformation et surélévation d'une maison d'habitation à la rue du Villars.
- Transformation d'une maison individuelle à la rue de Bassenges.
- Agrandissement du dépôt du métro M1 à la route de la Sorge.
- Construction d'un Centre de congrès à l'EPFL (2 grues).

- Construction de logements pour étudiants et surfaces commerciales aux Blévallaires à l'EPFL (2 grues).
- Construction d'une crèche d'entreprise au chemin des Champs-Courbes.
- Construction de deux immeubles d'habitation au chemin de la Forêt (2 grues).
- Construction d'un immeuble d'habitation à la route du Bois (1 grue).

#### **Travaux encore en cours au 31 décembre 2014 à Ecublens**

- Transformation d'un immeuble à l'avenue d'Epenex.
- Transformation et agrandissement des serres existantes à la route de la Sorge (1 grue).
- Transformation et agrandissement d'une villa au chemin de Floréal.
- Transformation d'une villa au chemin de Ruchoz.
- Transformation d'une villa au chemin de l'Ormet.
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de la Forêt (1 grue).
- Construction d'un bâtiment d'habitation au chemin de la Cocarde (1 grue).
- Construction d'un bâtiment à la route des Noyerettes à l'EPFL (2 grues).
- Construction de plusieurs bâtiments à l'Allée de Savoie à l'EPFL (1 grue).

### **COMMENTAIRES**

#### **Chantiers visités**

Un dossier est ouvert pour chaque chantier, qu'il soit en cours de travaux ou qu'il soit en projet (autorisation délivrée). Les permis de construire, dont nous recevons un double par l'intermédiaire des services communaux, ne font toutefois pas tous l'objet de l'ouverture d'un dossier, s'agissant notamment d'ouvrages dont la réalisation s'effectue dans des délais très courts ou ne nécessite que peu de moyens, ou encore qui n'occasionne aucun risque particulier ou autre nuisance pour le voisinage et les travailleurs.

Le nombre de dossiers ainsi ouverts correspond, dans la statistique, au nombre de chantiers traités. Il n'est pas identique au nombre de chantiers dont les travaux sont en cours, qui lui, correspond au nombre de chantiers visités et représente très concrètement la situation sur le terrain.

Le nombre total de chantiers visités en 2014 s'élève à 458, soit 1 de plus que le record de 2010 et 44 de plus qu'en 2013 (+11%). Le nombre de chantiers traités s'élève quant à lui à 588, soit 77 de plus que l'année précédente (+15%)! C'est dire si l'activité de la construction a été forte en 2014, et rien ne semble pouvoir la ralentir dans l'immédiat, de nombreux permis de construire ont été délivrés ces derniers mois. D'ailleurs, pour 130 d'entre eux les travaux n'avaient pas encore débuté au 31 décembre.

Pour 2014, c'est à Renens que l'on trouve le plus grand nombre de chantiers en activité (85). St-Sulpice arrive juste derrière, avec 77 chantiers visités, un chiffre en constante augmentation depuis 2008. Dans le détail, et par rapport à 2013, le nombre de chantiers visités est en baisse à Crissier (-12), à Jouxens-Mézery (-7) et à Ecublens (-6). Il est en hausse dans toutes les autres communes, Renens +16, Prilly +16, St-Sulpice +15 (+48 / +166 % par rapport à 2008), Bussigny +14, Villars-Ste-Croix +5 et Chavannes +3.

Par rapport à l'année 2013, l'augmentation du nombre de chantiers en cours sur l'ensemble du territoire intercommunal touche principalement les rénovations de bâtiments (+22) et la construction d'immeubles d'habitation (+25). A noter que le nombre de villas en construction est en baisse. Les travaux effectués sur des bâtiments existants (réfections, transformations, etc.) représentent environ les deux tiers des chantiers visités en 2014, alors que les nouvelles constructions en représentent le tiers.

#### **Visites de chantiers**

Nos interventions concernent autant la sécurité du public que celle des travailleurs.

Les chantiers comportent des dangers importants pour le public. Au risque de

nous répéter année après année, la fermeture des zones en travaux est essentielle. Si pendant la durée d'intervention de l'entreprise du gros-œuvre, le problème est relativement bien maîtrisé, la suite des travaux avec l'intervention d'une multitude d'entreprises du second-œuvre, la situation devient difficile. La direction du chantier a le devoir de gérer la bonne tenue de la clôture du site en nommant des personnes responsables de sa fermeture systématique, en fin de journée notamment, et en contrôlant son application.

Les chantiers amènent également leur lot de nuisances pour le public. Le trafic des véhicules lourds augmente, le cheminement habituel des véhicules et des piétons est perturbé. Le bruit, la poussière, les vibrations, une chaussée souillée s'ajoutent encore à cette liste non exhaustive. Tout doit être mis en œuvre par les acteurs du chantier pour réduire au maximum ces nuisances.

Les échafaudages qui doivent permettre aux ouvriers d'effectuer leurs tâches en toute sécurité occasionnent encore de nombreux accidents. Une attention particulière est portée sur ces installations, autant pour la protection des travailleurs que celle du public. Avec l'avancement des travaux, la situation se modifie en permanence et les échafaudages doivent être ajustés et complétés. Il arrive souvent que des éléments soient démontés et que la sécurité en soit ainsi diminuée. En 2014, dans une centaine de cas, la protection du public liée à l'installation d'un échafaudage était incomplète alors qu'elle l'était à 240 reprises pour la protection des travailleurs.

Les chutes de hauteur en particulier, mais les chutes en général représentent les accidents aux conséquences graves les plus fréquents dans la construction. Au bord du vide, dès 2 mètres de hauteur, le travailleur doit être protégé contre les chutes par une protection adéquate. Dans 166 cas, ceci n'était pas respecté au cours de l'année écoulée.

L'activité liée aux grues constitue également une source de danger non négligeable puisqu'elle entraîne de nombreux accidents et qu'en moyenne 5 à 6 travail-

leurs décèdent chaque année en Suisse. Notre région n'a d'ailleurs pas été épargnée avec cet événement tragique survenu au mois de juin dernier à St-Sulpice.

Sur les 39 grues contrôlées en 2014, deux n'étaient pas expertisées et le réglage des charges de 3 autres n'était pas conforme aux prescriptions du constructeur. 14 grues étaient munies d'élingues dont la date butoir du prochain contrôle était dépassée. Pour compléter le tableau, une grue a été installée au bord d'un talus sans que les travaux de consolidation de celui-ci, demandés par l'ingénieur, aient été effectués. C'était un vendredi soir, une réunion d'urgence a été organisée sur place avec les principaux intervenants. Des travaux de remise en état ont été effectués durant la nuit et une partie du week-end...

Il est malheureusement illusoire de penser pouvoir réduire à zéro le nombre d'accidents sur les chantiers, quelle que soit leur gravité. Le secteur de la construction est l'un des plus dangereux qui soit, notamment parce que la situation est en constante évolution et qu'elle dépend essentiellement et en permanence du comportement personnel de chacun. Nous sommes toutefois convaincus que les contacts noués dès le début du chantier avec la direction des travaux et les entreprises concernées, ainsi qu'une présence régulière sur le site durant toute la durée du chantier, contribuent à améliorer les conditions de sécurité du public et des travailleurs dans notre région.

*L'inspecteur  
L. Rossel*



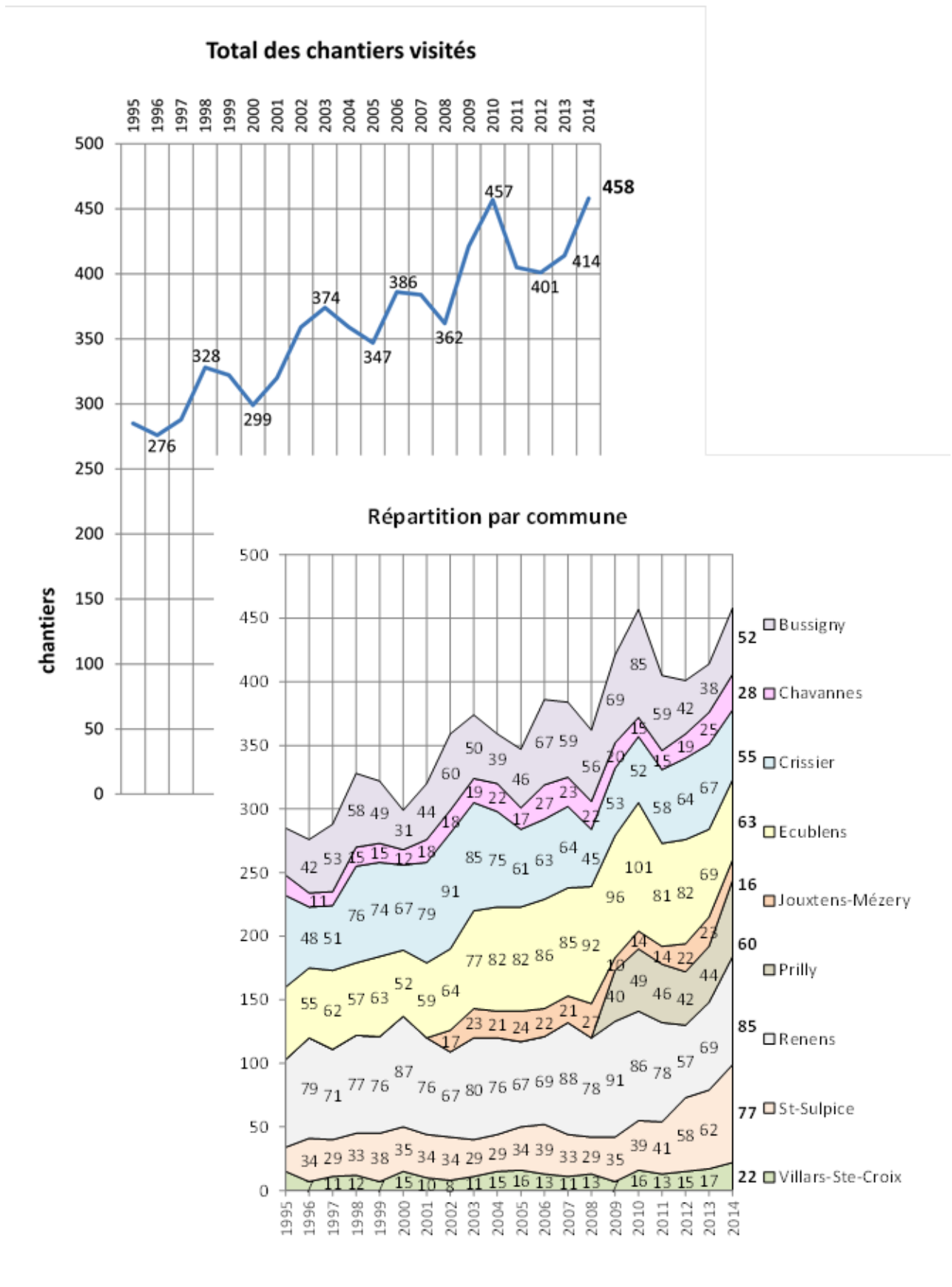
## Statistique

		Chantiers							Visites / Contrôles			
		en cours au 01.01	en cours, nouveaux	visités, total	non débutés au 31.12	traités, total	terminés	en cours au 31.12	chantiers	monte-charges	grues	Total général
Bussigny	2014	15	37	52	33	85	34	18	101	-	2	103
	2013	13	25	38	16	54	23	15	92	1	3	96
Chavannes	2014	11	17	28	11	39	14	14	72	1	2	75
	2013	7	18	25	10	35	14	11	53	1	4	58
Crissier	2014	27	28	55	6	61	38	17	123	2	1	126
	2013	31	36	67	9	76	40	27	158	-	5	163
Ecublens	2014	30	33	63	15	78	43	20	103	2	3	108
	2013	34	35	69	11	80	39	30	192	1	8	201
Jouxens-Mézery	2014	4	12	16	10	26	7	9	50	-	2	52
	2013	7	16	23	6	29	19	4	24	-	3	27
Prilly	2014	27	33	60	15	75	34	26	105	-	2	107
	2013	16	28	44	5	49	17	27	135	1	6	142
Renens	2014	34	51	85	15	100	62	23	165	3	7	175
	2013	16	53	69	15	84	35	34	126	3	5	134
St-Sulpice	2014	39	38	77	17	94	39	38	215	-	17	232
	2013	24	38	62	15	77	23	39	174	-	16	190
Villars-Ste-Croix	2014	7	15	22	8	30	7	15	43	-	3	46
	2013	7	10	17	10	27	10	7	23	-	1	24
Total	2014	194	264	458	130	588	278	180	977	8	39	1024
	2013	155	259	414	97	511	220	194	977	7	51	1035

## Chantiers visités, classement par type de travaux

	Existant						Nouveau						Total	
	Rénovations		Transformations Agrandissements Surélévations		Démolitions Déconstructions		Constructions de villas		Constructions d'immeubles d'habitation		Autres constructions			
		%		%		%		%		%		%		%
<b>Bussigny</b>	29	55	13	25	3	6	2	4	1	2	4	8	<b>52</b>	11.3
	<b>45 / 86 %</b>						<b>7 / 14 %</b>							
<b>Chavannes</b>	11	39	8	29	1	4			6	21	2	7	<b>28</b>	6.1
	<b>20 / 72 %</b>						<b>8 / 28 %</b>							
<b>Crissier</b>	26	47	7	13	3	5	6	11	8	15	5	9	<b>55</b>	12.0
	<b>36 / 65 %</b>						<b>19 / 35 %</b>							
<b>Ecublens</b>	18	29	21	33	1	2	5	8	7	11	11	17	<b>63</b>	13.8
	<b>40 / 64 %</b>						<b>23 / 36 %</b>							
<b>Jouxens-Mézery</b>	2	13	2	13			8	50	1	6	3	18	<b>16</b>	3.5
	<b>4 / 26 %</b>						<b>12 / 74 %</b>							
<b>Prilly</b>	21	35	19	32	8	13	1	2	6	10	5	8	<b>60</b>	13.1
	<b>48 / 80 %</b>						<b>12 / 20 %</b>							
<b>Renens</b>	40	47	19	22	8	9			9	11	9	11	<b>85</b>	18.6
	<b>67 / 78 %</b>						<b>18 / 22 %</b>							
<b>St-Sulpice</b>	6	8	13	17	6	8	11	14	35	45	6	8	<b>77</b>	16.8
	<b>25 / 33 %</b>						<b>52 / 67 %</b>							
<b>Villars-Ste-Croix</b>	4	18	5	23	1	4	2	9	8	37	2	9	<b>22</b>	4.8
	<b>10 / 45 %</b>						<b>12 / 55 %</b>							
<b>Total</b>	157	34	107	23	31	7	35	8	81	18	47	10	<b>458</b>	100%
	<b>295 / 64 %</b>						<b>163 / 36 %</b>							

### Chantiers visités, évolution depuis 1995



## Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – ROL Lausanne Ouest



*Délégué d'Ecublens aux séances du Comité directeur : M. Michel Farine, Conseiller municipal, membre du Comité directeur*

L'acceptation du rapport de gestion par l'Assemblée régionale de l'Organisation régionale de protection civile étant postérieure à l'édition du présent rapport, celui-ci pourra être consulté dans son intégralité dès le 17 juin 2015 sur le site internet [www.crissier.ch](http://www.crissier.ch).

### Assemblée régionale

39 membres/délégués des communes membres siègent à l'association régionale de l'ORPC-ROL. Elle s'est réunie deux fois durant l'année 2014, soit :

- le 17 juin, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le rapport de gestion 2013 et les comptes 2013 ;
- le 23 septembre, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le budget pour l'année 2015.

### Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni à 5 reprises, les 29 avril, 17 juin, 19 août, 23 septembre et 25 novembre, pour la gestion courante de l'ORPC dans le cadre de ses attributions.

Lors des diverses séances, le comité a validé les préavis liés à la gestion 2013, aux comptes 2013, ainsi qu'au budget 2015.

### L'organisation

#### Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2014)

L'effectif du personnel professionnel représente 670 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 9 personnes au 31 décembre 2014. Le potentiel humain des professionnels de l'ORPC sera réexaminé dans les périodes à venir et une adaptation devra être réalisée, au vu des exigences du do-

maine « conduite opérationnelle et instruction ».

#### Bilan de capacité de la FIROL (porteurs de pager)

Premier échelon d'intervention de l'ORPC, la Formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois (FIROL) compte 99 personnes dans ses rangs au 31 décembre 2014. Cet effectif demande un entraînement spécifique et son renouvellement est une tâche continue du commandement de l'ORPC ROL.

La diversité des spécialistes qui la composent permet une activité étendue à l'assistance de personnes en hébergement et ravitaillement, à l'engagement de moyens techniques au profit des partenaires, à la conduite et l'exploitation de moyens d'aide à la conduite (AïC) à l'intention des Autorités et la collaboration avec les services communaux.

#### Personnel incorporé, instruction et intervention

Au 31 décembre 2014, les contrôles de l'effectif dénombrèrent 699 incorporés formés, 368 en réserve et inactifs, soit une stabilité relative par rapport à l'effectif relevé une année auparavant. On doit malheureusement constater que, depuis plusieurs années, les nouveaux incorporés ne compensent pas les départs et que le contingent de base est en diminution permanente (exemples : 2013 = 33 arrivées/96 départs et 2014 = 40 arrivées/77 départs).

#### Engagements au profit de tiers

L'appui à la collectivité et aux partenaires se répartit comme suit :

- AIR14 Payerne du 21 août au 9 septembre 2014 (période complète)

Du 29 août au 7 septembre 2014, les Forces aériennes suisses ont fêté leurs 100 ans, la Patrouille Suisse ses 50 ans et le PC-7 TEAM ses 25 ans.

La Protection civile a été associée dès le départ dans le projet AIR14 PAYERNE. Elle a collaboré dans l'analyse des risques de la manifestation.

La manifestation AIR14 PAYERNE était conduite par un comité d'organisation ad hoc composé des Forces aériennes suisses et des partenaires. Le département Safety & Security (S&S) a coordonné, avec les Forces aériennes, les Autorités cantonales vaudoises et fribourgeoises, la conduite des aspects sécuritaires.

Le personnel professionnel de la ROL a été partiellement mobilisé pour assurer la conduite et l'organisation du service, ainsi que les transports par véhicules de l'ORPC.

- Cap sur l'Ouest 2014

Une nouvelle édition de la manifestation « Cap sur l'Ouest » s'est déroulée le 28 septembre 2014. Les préparatifs ont été assurés au sein du groupe de travail de Mme la Préfète Anne Marion Freiss, ainsi que dans le groupe spécial pour l'appréhension du domaine sécuritaire, entre le Commandant de la POL et le Commandant de l'ORPC ROL, accompagnés de leurs collaborateurs.

Ce ne sont pas moins de 250 miliciens qui ont été convoqués pour le service du dimanche 28 septembre 2014, ainsi que pour les jours de préparatifs adaptés. L'ORPC a ainsi assuré le fonctionnement du contrôle des parcours, ainsi que des travaux de soutien logistique importants

- Destiny (action au profit de la lutte contre le cancer et pour les enfants malades)

Soutien en renfort de police, contrôle et sécurité des parcours de courses, mise en place du réseau radio et télématique, appui sanitaire et logistique de l'action « Destiny » au profit de la Ligue vaudoise contre le cancer à Ecublens, les 4 et 6 juillet 2014.

- Marchethon CF Lausanne

Le 29<sup>e</sup> Marchethon de Lausanne du 4 octobre 2014, en faveur des personnes atteintes de mucoviscidose, a réuni plus de 1330 participants qui ont, avec leurs familles, généré des promesses de dons d'environ Fr. 100'000.-.

40 incorporés cadres et personnel de milice, ainsi qu'une partie du personnel professionnel, ont soutenu la manifestation en assumant des missions de montage et démontage d'infrastructures, de contrôle de sécurité des parcours, de soutien sur les aires de départ et d'arrivée, ainsi que la tenue du stand d'information et régulation du trafic (parking).

- Engagement situation d'urgence 9 mai 2014

Incendie dans le garage d'immeuble et émanation de fumée à l'avenue du Tir-Fédéral 36 à Ecublens.

- Engagement situation d'urgence 15 août 2014

Evacuation par la Police de l'Ouest lausannois du « squat » situé dans les anciens locaux de l'ECAL, rue de l'Industrie à Bussigny.

- Engagement situation d'urgence 3 au 5 décembre 2014

Incendie dans les structures de l'entreprise Thévenaz-Leduc SA, chemin de la Motte 5 à Ecublens.

- Téléthon les 5 et 6 décembre 2014

Exploitation des sites de collecte et logistique générale.

### **Structure du bataillon**

D'un effectif réglementaire de 687 hommes, le bataillon est structuré selon la vision cantonale et regroupe un effectif réel de 699 astreints au 31 décembre 2014. Il comprend entre autres une formation d'intervention (FIR) de 99 personnes (117 réglementairement).

La structure territoriale a été définie en incluant les installations de protection civile de l'entier du nouveau découpage. Le dossier d'engagement et les principaux concepts d'intervention en cas de situation d'urgence sont en cours d'adaptation ; l'instruction nécessaire se base sur la nouvelle doctrine d'engagement, tirée du concept « Agile » et de l'aspect bataillonnaire des 10 nouvelles régions.



## Dispositif logistique et territorial

### Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 11 constructions de protection, un atelier/hangar, les 4 locaux annexes et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont pour la plupart en bon état et opérationnels.

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés à raison d'une semaine de cours en mars et une autre en octobre. Au total ce sont 171 abris qui ont été visités ; 113 sont conformes et en ordre ; les 58 autres seront reconduits en 2015, ou considérés comme de pleine valeur sitôt la réception de la facture validant les travaux de remise en état légers signifiés aux propriétaires.

### Véhicules d'intervention

Pour notre ORPC ROL, nous avons actuellement un contingent de 6 véhicules (3 bus de transports Vito-Mercedes, propriété de l'ORPC et acquis entre 2004 et 2006, 2 PUCH attribués par le SSCM et aujourd'hui propriété de l'ORPC, ainsi qu'un nouveau bus Mercedes Benz Vito 8 places acquis en décembre 2014, avec toutes les options répondant aux besoins de notre service logistique pour assurer le transport de personnes, de matériel, ainsi que tracter des remorques et engins en toute sécurité.

### Dispositif d'alarme POLYALERT et essais de sirènes

POLYALERT est la nouvelle transmission de l'alarme à la population, en remplacement de l'ancien système Infranet Swisscom SFI-457. Pour la Suisse, la phase de développement s'est achevée en 2012/2013 et c'est plus de 5000 sirènes qui devront encore migrer d'ici à la fin de l'année 2015. Durant la migration, l'ancien et le nouveau système fonctionneront en parallèle. L'alarme pourra ainsi être transmise à tout moment.

### Essais de sirènes le 4 février 2015 – Situation pour le district Ouest lausannois

- Sirènes fixes :

Sur les 12 sirènes fixes du district, deux sont désaffectées et une seule était connectée POLYALERT en ce début d'année 2015. Lors du test par télécommande CET/CTA sur les 10 sirènes, 9 ont fonctionné et la 10<sup>e</sup> s'est enclenchée lors de l'action au bouton poussoir. 90 % opérationnelles !

- Sirènes mobiles :

Les 9 sirènes mobiles de l'ORPC ont été testées (100 % fonctionnelles !). De plus, 4 parcours des groupes d'alarme mobiles (GAM), sirènes mobiles sur véhicules de service, ont également été exercés à l'échelle 1:1 sur le terrain.

### Situation AGILE

Le 18 novembre 2014, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité la nouvelle Loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) telle que présentée. Sans recours dans le délai référendaire, la LVLPCi devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2015.

Cette nouvelle loi permet l'application du projet AGILE et les modifications majeures sont les suivantes :

- la nomination du Commandant cantonal de la PCi vaudoise ;
- la création d'un détachement cantonal (env. 150 à 200 conscrits volontaires) ;
- la réorganisation des ORPC en 10 régions bataillonnières. Aujourd'hui, 6 régions, dont celle de l'Ouest lausannois, sont déjà constituées et quasiment réglementées ; il s'agit de permettre la constitution des 4 autres manquant encore au projet final des 10 régions au niveau district ; celles-ci ayant 3 ans à partir de février 2015 pour concrétiser les réformes.

♦ ♦ ♦ ♦

## Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge



Délégation d'Ecublens : M. Didier Lannaz, délégué municipal au groupement du triage forestier et M. Christian Maeder, délégué municipal au comité (Vice-Président du comité), Conseillers municipaux.

### Composition

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

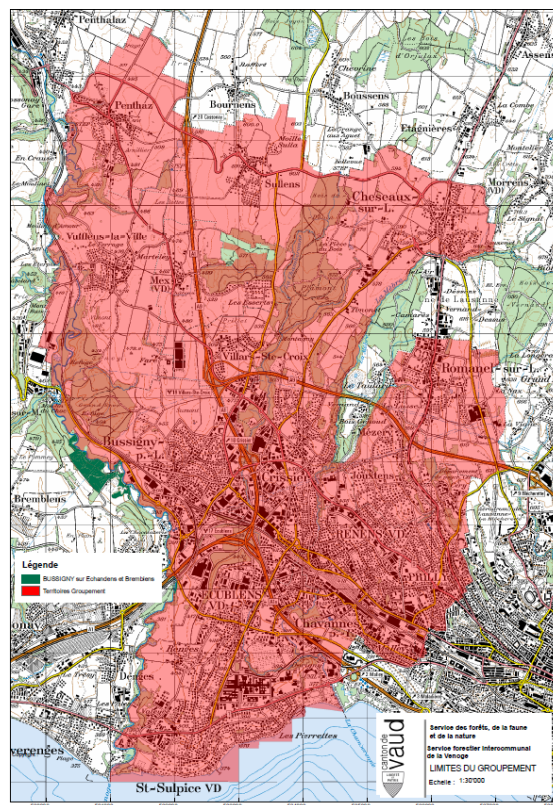


### Surfaces forestières gérées

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes).
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

### But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.



### Structure légale

La définition de l'entité « groupement » est contenue dans la Loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

*Président du comité :*

- M. Jean-Claude Gardon  
Municipal de Bussigny

*Vice-Président du comité :*

- M. Christian Maeder  
Municipal d'Ecublens

*Membre du comité :*

- M. Pierre Haemmerli  
Municipal de Cheseaux

*Secrétaire du comité :*

- M. Laurent Robert

*Président de l'assemblée :*

- M. Stéphane Rezso  
Municipal de Crissier

*Secrétaire de l'assemblée :*

- Mme Eliane Paley

*Caissier comptable :*

- M. Michel Gisclon  
Boursier de Bussigny

Garde forestier :

- M. Laurent Robert.

### Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 19 mars 2014 à Bussigny. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 17 septembre 2014 à Chavannes-près-Renens.

### Séances du comité

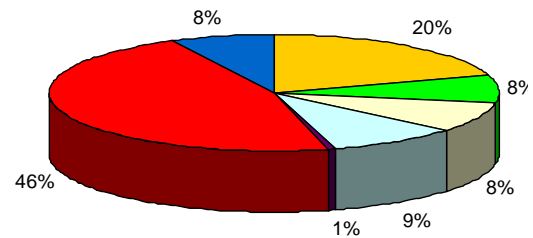
Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement : en résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mise à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- élaboration de la stratégie en matière de bois-énergie ;
- signatures des plans de gestion forestiers pour toutes les communes ;
- analyse de l'impact du degré d'intégration 2 pour les membres du Groupement.

### Contrats de gestion

Le Groupement a établi un contrat de gestion avec chacun de ses 15 membres. Concernant les propriétés forestières de l'Etat, un contrat de gestion a aussi été signé. L'ensemble des propriétaires publics a choisi le degré de gestion 1 qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier. A noter que dès 2017 les communes auront la possibilité de conclure des contrats de gestion degré 2, si elles le désirent. La différence fondamentale entre ces deux degrés résidera dans une comptabilité unique gérée par le Groupement et une organisation globale de tous les travaux exécutés sur l'ensemble des propriétés forestières.

### Volume de bois prélevé sur le Groupement forestier (5'242 m<sup>3</sup>)



■ Bois de service résineux	: 1050m <sup>3</sup>
■ Bois de service feuillus	: 413m <sup>3</sup>
■ Bois d'industrie	: 439m <sup>3</sup>
■ Bois non commercialisés	: 494m <sup>3</sup>
■ Bois de cellulose	: 33m <sup>3</sup>
■ Bois énergie long	: 2435m <sup>3</sup>
■ Bois énergie court	: 395m <sup>3</sup>

### Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, uniquement pour les tâches étatiques, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière de chaque groupement.

◆ ◆ ◆ ◆

## Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois



*Délégation d'Ecublens: Mmes Anne-Claude Studer et Pascale Manzini, Conseillères municipales*

### Groupe Coordination Jeunesse

Le Groupe Coordination Jeunesse a été créé en 2007 dans le but de former un groupe de réseautage actif et partenarial réunissant les professionnels s'occupant de la jeunesse dans le district de l'Ouest lausannois (centres socioculturels, TSP, structures d'insertion professionnelle, délégués jeunesse, conseillers en insertion/orientation, institutions de prévention et santé). Il permet de créer des liens par des rencontres régulières, d'agir dans l'interdisciplinarité, d'organiser et de promouvoir des actions communes dans l'ensemble du district comme des dîners quizz, des rallyes de la citoyenneté, des tournois intercommunaux de foot en salle, des spectacles, des actions de prévention, des projets radio, etc. Mais il répond aussi à la mobilité des jeunes qui bougent dans un territoire compact qu'est l'Ouest lausannois et dont les jeunes ne perçoivent plus les limites communales.

Toutes les communes y sont représentées par leurs professionnels et deux centres de la FASL (Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise) en font partie également (Montelley et Prélaz).

Les TSP sont intégrés au Groupe Coordination Jeunesse. Ils ont formé également un groupe de TSP de l'Ouest lausannois qui se rencontre une fois par mois, voire plus si cela s'avère nécessaire. A travers leurs échanges, ils confirment que les réalités de terrain se rencontrent dans toutes les communes de manière cyclique et que le fait de partager entre mêmes professionnels est tout à fait bénéfique. Des collaborations ont même démarré entre TSP dans des quartiers limitrophes à deux ou trois communes. Un site internet – [\[ouest.ch\]\(http://ouest.ch\) – a été créé pour informer et donner une plus grande visibilité aux actions et structures du district.](http://www.j-</a></p></div><div data-bbox=)

Le Groupe Coordination Jeunesse est présidé par le délégué jeunesse de la Ville de Renens et son Vice-Président est le Chef du Service enfance et jeunesse de la Ville de Prilly. Pour son fonctionnement, il n'a pas besoin de budget, puisque ses membres sont des collaborateurs des communes et l'adhésion y est volontaire.

Par contre, pour ce qui concerne les actions ou projets intercommunaux, il est soutenu par la Plateforme jeunesse du district de l'Ouest lausannois, créée en mai 2007 et formée des Municipales et Municipaux en charge de l'enfance et la jeunesse, qui lui alloue un budget correspondant à Fr. 0.20 par habitant du district.

### Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

Constituée des Municipales et Municipaux de l'enfance et la jeunesse de l'Ouest lausannois, la Plateforme jeunesse OL a pour mission d'échanger, de collaborer, de coordonner, de réfléchir et de construire une vision commune des activités de la jeunesse dans l'Ouest lausannois. Elle propose et finance des actions à l'attention des jeunes du district au travers de projets de prévention, de formation, de projets ludiques ou sportifs, donnant aux jeunes des occasions de s'exprimer et d'agir de manière positive et constructive.

Dans ce sens, elle s'appuie sur les compétences des professionnels de la jeunesse des communes et notamment du Groupe Coordination Jeunesse. Elle se réunit cinq fois par année pour rencontrer et écouter les professionnels du terrain (les animateurs des centres socioculturels et les TSP), pour accorder des soutiens à des projets intercommunaux présentés par le Président du Groupe Coordination Jeunesse et pour prendre connaissance des informations relatives aux activités de la jeunesse dans les communes, mais aussi au niveau cantonal.

La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois dispose d'un budget (environ Fr. 14'000.-) alimenté par une contribution des communes du district de Fr. 0.20 par habitant. La Commune de Bussigny as-

sume le rôle de commune boursière (lien historique puisque le premier Président de la Plateforme a été le Municipal de cette commune).

Par ce budget, la Plateforme finance en priorité les projets présentés et mis en œuvre par le Groupe Coordination Jeunesse. Il est à relever que les projets financés n'ont jamais, depuis la création de la Plateforme, épuisé le budget alloué. Ce qui montre que les actions proposées ont un effet multiplicateur et visible auprès des jeunes pour un faible coût grâce à l'efficacité des structures et du personnel en place.

La Plateforme s'est réunie à cinq reprises, soit les 28 janvier, 1<sup>er</sup> avril, 17 juin, 26 août et 2 décembre.

Lors de cette dernière séance plus informelle, la Plateforme jeunesse et le Groupe Coordination Jeunesse ont été accueillis à Prilly dans le cadre de l'apéritif de fin d'année auquel les Municipalités et Présidents-e-s des Conseils communaux de l'ensemble du district, ainsi que les Prédents-e-s des Conseils d'établissement sont conviés. Mme la Préfète, Monsieur le Commandant de la PolOuest, ainsi que le Délégué cantonal à la jeunesse étaient également présents. C'est une occasion importante de présenter aux personnes invitées l'ensemble des activités réalisées durant l'année et de mieux faire connaître les missions de chacun.

### Actions communes

Les projets financés et soutenus par la Plateforme sont exclusivement des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce sont les professionnels du terrain qui proposent des actions susceptibles d'intéresser les jeunes et qui pourraient se mettre en place entre plusieurs communes, ils en discutent entre eux, planifient une action ou un projet, déterminent qui est à même de la mener parmi l'ensemble des professionnels et qui du réseau peut les accompagner dans la démarche.

En 2014, la Plateforme a soutenu les projets intercommunaux suivants :

- **Tournoi intercommunal de foot en salle**

Pendant les relâches de février, au collège de La Planta à Chavannes-près-Renens.

Il s'agit de la 5<sup>e</sup> édition soutenue par la Plateforme. Cet événement sportif rencontre toujours un très grand succès et mobilise des équipes de toutes les communes.

- **Sortir ensemble et se respecter**

Ce programme cantonal, centré sur les relations amoureuses et mené sur des groupes de jeunes filles et garçons entre 13 et 16 ans, est soutenu par le Bureau de l'égalité et l'Unité de médecine des adolescents. Neuf thèmes sont abordés durant neuf séances. Ce programme peut être mené dans plusieurs communes du district par les animateurs des centres de jeunes. C'est la raison pour laquelle la Plateforme a décidé de financer la formation de cinq personnes qui ont pu ensuite mettre en œuvre ce programme au CRAB (centre de loisirs de Bussigny).

- **Site internet J-Ouest**

La Plateforme a soutenu la création du site, ainsi que sa maintenance.

En effet, le site ne répondant plus aux exigences actuelles tant sur la forme que sur le fond, il a été mis à jour par le TSP de Chavannes qui en assure le suivi. Le but est de mieux mettre en évidence les communes avec des onglets par commune et par secteurs d'activités.

- **Logo**

La Plateforme a soutenu un jeune graphiste du district pour la création de son logo.

- **Cap sur l'Ouest**

Une radio mobile éphémère a été créée pour l'occasion. La radio émettait depuis un rétro-bus posté à Renens et diffusait musique, interviews et reportages entièrement réalisés par des jeunes. Une équipe de jeunes reporters mobiles a sillonné le district à vélo et est passée dans chaque commune pour

une interview sur un événement propre à la commune.

Les jeunes reporters qui venaient de Bussigny, Ecublens, Prilly et Renens avaient reçu une formation au préalable et étaient coachés pour leur formation et pour l'événement par un spécialiste dans le domaine. Une page Facebook, entièrement gérée par un jeune, couvrait les jours qui précédaient la manifestation dans le but d'en faire la promotion auprès du public jeune. A côté du bus, un stand « Groupe Coordination Jeunesse » donnait des informations sur les activités jeunesse dans l'Ouest lausannois.

- **Dîner Quiz**

Il s'agit d'un repas-concours réunissant des jeunes et des personnes adultes-ressources maîtrisant le thème abordé. Les jeunes doivent tenter de répondre au quiz et les adultes sont présents pour les aider, mais aussi pour apporter des précisions. Comme tout concours, il y a des prix à gagner au terme de la soirée, même si le but principal est de favoriser la prévention par les pairs. En effet, les messages de prévention reçus sont diffusés ensuite par les jeunes participants auprès de leurs pairs.

En 2014, c'est le thème de l'endettement des jeunes qui a été abordé.

La rencontre a eu lieu à Bussigny. Elle a réuni une cinquantaine de jeunes entre 16 et 20 ans de tout le district. Ce projet a obtenu un vif succès avec une grande satisfaction du côté des professionnels-coach qui y ont participé, ainsi que de la part du Canton qui a financé ce projet, en tant que projet pilote dans la prévention de l'endettement des jeunes.

#### **Accord de collaboration**

Bien que la Plateforme soit née en 2007 de la volonté politique de quelques Municipaux intéressés par les sujets de prévention en direction de la jeunesse, et qu'elle se soit développée de façon conséquente à travers des projets spécifiques en faveur des jeunes du district, en collaboration avec le Groupe Coordination Jeunesse de

l'Ouest lausannois, il s'est avéré nécessaire de formaliser cet engagement, ainsi que de valider la compétence de gestion du budget attribué à la Plateforme par un accord commun accepté par l'ensemble des Municipalités. En effet, les changements de législature, avec l'arrivée de nouveaux Municipaux, pourraient mettre en péril cette structure dont le fonctionnement repose essentiellement sur la volonté et la confiance engagées par les membres actuels de la Plateforme.

C'est pourquoi, un document intitulé « accord de collaboration » a été élaboré et soumis aux membres de la Plateforme et à leurs Municipalités respectives pour étude et approbation.

L'accord de collaboration a été signé par l'ensemble des Municipalités et a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

L'accord de collaboration a pour objectif de formaliser les activités de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois par un engagement formel de chaque Municipalité. Chaque commune garde néanmoins ses prérogatives en matière des activités de la jeunesse.

*Myriam Romano-Malagrifa,  
Présidente de la Plateforme jeunesse de  
l'Ouest lausannois*

◆◆◆◆

### **Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)**



*Délégation d'Ecublens : M. Pierre Kaelin,  
Syndic, délégué municipal et Mme Pascale  
Manzini, Présidente du comité.*

#### **Composition du comité**

- Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens, Présidente.

- Mme Loubna Laabar, Conseillère municipale à Chavannes-près-Renens, Vice-Présidente.
- Mme Anne Merminod, Conseillère municipale à Saint-Sulpice, membre.
- M. Serge Nicod, Chef de service à Ecublens, caissier.
- Mme Brigitte Bignens, assistante du Chef de service à Ecublens, secrétaire.

### Délégués des communes à l'Association

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 – 18 membres

#### Commune de Chavannes-près-Renens (6)

Laabar	Loubna	Conseillère municipale
Ducret	Irène	Conseillère communale
Gorgerat	André	Syndic
Othmani	Fathi	Conseiller communal
Baldé	Thierno	Conseiller communal
Michel	Patrick	Conseiller communal

#### Commune d'Ecublens (8)

Manzini	Pascale	Conseillère municipale
Bolatdemirci	Christine	Conseillère communale
Gordillo	Maria	Conseillère communale
Flach-Cuttitta	Karine	Comité APE Ecublens
Philippoz	Stéphanie	Présidente Association Bout'choux
Kaelin	Pierre	Syndic
Larrere	Alban	Conseiller communal
Karlen	Samuel	Conseiller communal

#### Commune de Saint-Sulpice (4)

Merminod	Anne	Conseillère municipale
Kaesar Moser	Alice	Conseillère communale
Willi	Corinne	Comité APE St-Sulpice
Clerc	Alain	Syndic

### Activités 2014

En plus des différentes séances de comité, en 2014, le comité de l'AJESOL a répondu aux demandes des accueillantes familiales de jour en :

- 1) Modifiant le barème du prix des repas.
- 2) Introduisant une 5<sup>e</sup> semaine de vacances.
- 3) Octroyant des indemnités pour la formation.
- 4) Offrant un repas annuel.
- 5) Offrant d'autres avantages divers.

Le programme d'inscriptions centralisées a été implémenté par une mise en ligne sur le site internet de l'AJESOL et une formation aux responsables des structures qui doivent maintenant se partager le fichier des demandeurs de places.

Un programme pour la gestion et le planning des groupes « Kikan » a aussi été introduit dans toutes les structures, accompagné d'une formation. Les responsables des structures d'accueil apprécient ce programme qui leur permet de mieux remplir les places avec une vision sur le long terme.

Lors de la clôture des comptes 2013, le comité a pu pointer quelques améliorations indispensables qui ont pu être proposées aux différentes structures d'accueil.

Une journée au vert a été organisée par le comité en juillet afin de pouvoir débattre sur les différentes préoccupations en cours. Il était question de l'harmonisation des fermetures estivales, de la politique du personnel, des caisses de pension, des loyers, etc. des structures membres de l'AJESOL.

Un important travail administratif a dû être réalisé afin d'obtenir le renouvellement de la reconnaissance du réseau par la FAJE que nous avons reçue le 18 décembre 2014. Cette reconnaissance est valable jusqu'à fin 2019.

L'aventure du revenu déterminant unifié (RDU) n'est pas encore terminée. Après le constat quasi unanime des réseaux d'accueil de jour du Canton (AJESOL y compris) que le SI RDU n'était pas applicable tel que proposé, le Conseil d'Etat a donné son accord pour qu'un groupe de travail fasse une proposition pour un système RDU spécifique à l'accueil de jour. Comme il s'agira de faire changer la Loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) qui instituait le SI RDU pour l'accueil de jour, le Conseil d'Etat a donné un nouveau délai pour l'implémentation du RDU dans l'accueil de jour des enfants au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Le comité a décidé d'organiser deux rencontres annuelles avec les responsables des structures préscolaires et parascolaires afin de suivre avec régularité les préoccupations du terrain. Le comité a pu relever

qu'il était important que les cas de demandes de placement des enfants dont les parents sont à l'aide sociale soient soumis aux services sociaux des communes. Il a aussi pu relever que les structures avaient besoin d'harmoniser leur mode d'utilisation de la liste centralisée. Enfin, il a paru pertinent au comité de permettre aux structures d'accueillir des enfants « hors priorité » afin d'optimiser le taux d'occupation des places. Il a été relevé de plus qu'il était important de ne pas accueillir plusieurs enfants réclamant plus d'attention éducative dans un même groupe au risque de surcharger le personnel éducatif.

Le 12 novembre, le comité a organisé une visite dans toutes les structures d'accueil préscolaires du réseau. Il a pu ainsi se rendre compte de l'état des différents locaux ainsi que des équipements proposés dans les structures.

La Présidente du comité a été approchée par les services sociaux cantonaux afin de connaître les disponibilités du réseau pour accueillir des enfants dont les mamans sont au RI. La rencontre avec les responsables des structures d'accueil a montré au comité que cet accueil spécifique existait déjà dans notre réseau.

La facturation de la prestation d'accueil préscolaire a également fait l'objet de discussions et débouchera sur une modification du règlement et du barème. Il s'agissait de simplifier la méthode en se calquant sur le parascolaire qui prend la semaine en référence pour le calcul et non pas le mois. Ce changement n'aura aucune influence sur la participation des parents et sera proposé à la première assemblée générale de 2015.

Le réseau AJESOL a accueilli une nouvelle garderie d'entreprise selon les modalités de l'article 50 al. 2bis de la LAJE qui stipule que « La FAJE peut accorder des subventions par l'intermédiaire des réseaux à une structure d'accueil créée par une entreprise, pour autant que cette structure d'accueil poursuive un but non lucratif et ait signé une convention avec un réseau reconnu ». Ainsi, c'est à la rentrée de septembre que la convention a été signée avec l'entreprise LEMO à Ecublens en faveur de sa garderie « Les Mômes », lui per-

mettant de recevoir des subventions de la FAJE sans toutefois mettre à disposition des places pour le réseau.

A l'issue de ce rapport d'activité 2014, il est important de relever que « L'affaire Vanille Chocolat » n'est pas encore jugée.

## Développement

A fin 2014, la Commune de Chavannes-près-Renens a prévu un préavis pour le déménagement de la garderie « Croc'cerises » dans de nouveaux locaux et avec un potentiel de développement de 10 places supplémentaires en préscolaire.

La Commune d'Ecublens prévoit un préavis de construction pour de nouveaux locaux qui accueilleront 60 places en parascolaire sur le site du collège de la Coquerellaz pour la rentrée scolaire 2016-2017. Dans le cadre d'un nouveau collège en étude dont l'ouverture serait prévue à la rentrée scolaire 2019-2020, un espace dédié à l'accueil parascolaire sera prévu.

A noter que les structures privées sur le territoire de l'AJESOL ne manquent pas de nous contacter, car elles se rendent vite compte que des places non subventionnées sont difficiles à vendre.

## Objectifs 2015

La réflexion sur l'opportunité d'un accueil parascolaire pendant les vacances scolaires occupe encore le comité. La mise à jour des conventions avec les structures membres de l'AJESOL est encore en cours en 2015.

## Conclusion

La demande en places d'accueil préscolaire et parascolaire est toujours importante sur le territoire du réseau. Fin 2014, le comité de l'AJESOL n'a pas encore une vue précise de la liste d'attente qui nécessite encore quelques réglages quant à la coordination entre les structures d'accueil. Dans le courant 2015, l'AJESOL sera plus en mesure de déterminer la demande selon les tranches d'âges des enfants. Cependant, avec les prévisions futures d'ouverture de nouvelles places en accueil parascolaire à Ecublens et préscolaire à Chavannes-près-Renens, on peut



espérer atteindre un nombre de places d'accueil de jour honorable pour notre réseau.

Il conviendra de réfléchir à une possibilité de faire des conventions entre les trois réseaux d'accueil de jour de l'Ouest lausannois afin d'améliorer les possibilités d'accueil préscolaire sur ce territoire. Même si les réseaux sont tous assez saturés, il reste certainement des places qui pourraient répondre à des demandes des habitants de l'Ouest lausannois.

Avec le revenu déterminant unifié à implémenter d'ici à 2016, il y a encore du pain sur la planche pour le personnel de l'AJESOL ! Nous les remercions pour leur travail et leur implication tout au long de l'année afin que notre réseau améliore chaque année un peu plus ses procédures et la collaboration entre les structures.

Au nom du comité de l'AJESOL  
La Présidente  
Pascale Manzini

### Structures du réseau

		Nombre de places		
		AFJ	préscolaire	parascolaire
Accueil familial de jour	Ecublens/Chavannes-près-Renens/St-Sulpice	179		
Garderie Vanille-chocolat	1024 Ecublens		22	
Garderie Les Bout'choux	1024 Ecublens		49	
CVE Domino	1024 Ecublens		61	36
APEMS	1024 Ecublens			36
Garderie Vanille-chocolat	1022 Chavannes-près-Renens		34	
Garderie Capucine	1022 Chavannes-près-Renens		10	
La Concorde	1022 Chavannes-près-Renens			36
La Plaine	1022 Chavannes-près-Renens			36
La Plage des Pirates	1025 Saint-Sulpice			48
<b>Places offertes au 31.12.2014</b>		<b>179</b>	<b>176</b>	<b>192</b>

### Finances

Le tableau ci-dessous montre la répartition des places préscolaires disponibles dans chacune des structures administrées par l'AJESOL et leur utilisation par commune durant les 12 mois d'activité de l'exercice. Ce sont ces chiffres qui sont utilisés pour le calcul de la répartition des excédents de charges à couvrir par les communes pour la partie préscolaire de l'accueil.

Structures	Nombre de places disponibles	Ecublens	Chavannes-près-Renens	Saint-Sulpice	Hors réseau
		Nombre de places occupées	Nombre de places occupées	Nombre de places occupées	Nombre de places occupées
Les Bout'choux	49	29.37	7.67	10.73	1.23
Capucine	10	0.87	9.13	0.00	0.00
Domino	61	41.42	12.41	7.17	0.00
Les Croc'cerises	34	6.96	24.33	2.71	0.00
Les Petits Loups	22	14.81	7.19	0.00	0.00
Total	176	93.43	60.73	20.61	1.23

Les charges administratives de fonctionnement de l'AJESOL sont réparties selon le nombre d'habitants.

Les coûts du préscolaire sont répartis en fonction des places occupées (voir plus haut). Le nombre d'enfants scolarisés hors de leur commune de domicile étant infime, l'accueil parascolaire est entièrement à charge de la commune de « domicile » de la structure ; les quelques exceptions sont directement réglées entre les communes concernées.

L'accueil familial fait l'objet d'un décompte spécifique qui répartit les charges administratives au nombre d'habitants et les charges de l'accueil en fonction de la consommation.

Les participations des parents sont quant à elles comptabilisées en fonction du lieu de domicile pour les trois types d'accueil.

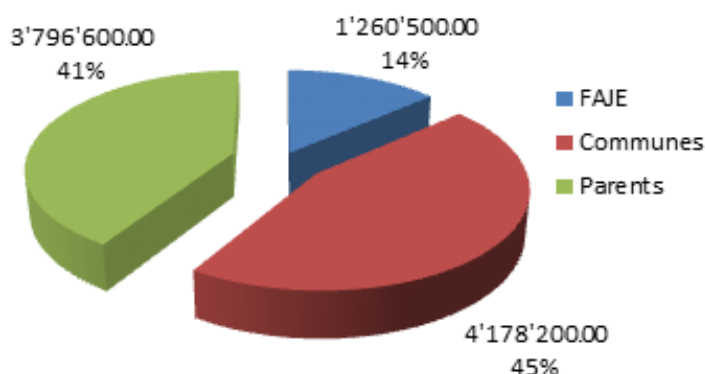
Ainsi, avec ce système de répartition, les coûts de la totalité de l'accueil de jour des enfants correspondent, pour chacune des trois communes membres, à la « consommation » de la prestation par ses habitants, tout en tenant compte également de l'apport financier effectif de « ses » parents.

Le premier des deux tableaux ci-après résume l'investissement global des communes consenti à l'accueil de jour des enfants. Les subventions de la FAJE, directement attribuées aux structures, sont déjà déduites des charges pour les trois types d'accueil.

Le deuxième montre la répartition du financement de l'ensemble du réseau entre les parents, les communes et la FAJE.

	Ecublens	Chavannes-près-Renens	Saint-Sulpice
<b>Charges de l'AJESOL</b>	94'394.91	55'863.45	26'552.25
<b>Charges nettes structures préscolaires</b>	2'543'745.15	1'653'447.95	561'132.25
<b>Charges nettes structures parascolaires</b>	928'813.55	783'235.13	397'588.99
<b>Charges nettes accueil familial de jour</b>	412'978.50	424'070.65	50'812.75
<b>Participation des parents</b>	-1'818'492.32	-1'237'282.28	-705'376.18
<b>Défalcations</b>	3819.10	2'846.95	1.08
<b>Excédent de charges à couvrir</b>	2'165'258.89	1'682'181.85	330'711.14

**Répartition des financements du réseau AJESOL Fr. 9'235'300.00 :**



◆ ◆ ◆ ◆

## Fondation les Baumettes Établissement médico-social de Renens et environs



*Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction), et M. Didier Lannaz, Conseiller municipal (Conseil de fondation) jusqu'au 10 décembre 2014), puis Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale dès cette date.*

### Fondation les Baumettes, établissement médico-social de Renens et environs

Les communes qui ont constitué en 1977 la Fondation les Baumettes (Renens, Chavannes, Crissier, Bussigny et Ecublens) ont chacune deux représentants au Conseil de fondation et un au Comité de direction.

En 2014, la Ville d'Ecublens a été représentée au Conseil de fondation par M. Didier Lannaz, Conseiller municipal de l'urbanisme, mobilité (il a été remplacé dès la séance de décembre par Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale de la culture, jeunesse, sports, intégration, églises) et par le Dr Jean-Claude Simon.

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale des affaires sociales, petite enfance, affaires scolaires, est Vice-Présidente du Comité de direction.

### Projets

Les phases des travaux de mise en conformité de protection contre le feu et de transformations qui touchent les zones où vivent les résidants ont commencé au mois d'août 2013 et doivent se terminer durant le 2<sup>e</sup> semestre 2016.

Un pavillon provisoire accueillant dix-huit résidants a été installé dans notre parc. Il permet de libérer des chambres dans l'EMS au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au terme des travaux, nous serons passés de 37 chambres individuelles à 55 en préservant la même capacité d'accueil.

### Activités

#### Hébergement :

La capacité d'accueil moyenne durant les différentes phases de travaux réalisés en 2014 a été de 114 lits dont 2 sont dédiés à des courts-séjours.

Le concept du Projet-de-Vie institutionnel mis en place assure la prise en compte des attentes et demandes des résidants. Chaque demande est gérée en tant que projet individuel et suivie par un collaborateur qui s'est vu attribuer le rôle de référent.

Il y a eu durant l'année 2014 trente-cinq décès de résidants hébergés en long-séjour, un retour à domicile et un transfert dans un autre établissement.

L'âge moyen des résidants est de 86 ans.

#### Centre d'accueil temporaire (CAT) :

Nous accueillons chaque jour de la semaine une dizaine de personnes pour une trentaine de bénéficiaires différents. Les habitants des communes fondatrices bénéficient du transport avec le bus de la Fondation.

L'âge moyen des bénéficiaires CAT est de 83 ans.

#### Logements protégés :

Le cadre est sécurisant et les contacts sociaux sont facilités. L'architecture est plaisante et bien adaptée à des personnes à mobilité réduite.

Sept appartements ont changé de locataires en 2014. La moyenne d'âge des locataires est de 82 ans.

#### La garderie :

La capacité d'accueil est de 27 enfants : deux groupes de 5 bébés, un groupe de 7 trotteurs et un groupe de 10 grands. La garderie des Baumettes fait partie du réseau d'accueil de jour de la petite enfance Renens-Crissier.

Repas :

La cuisine de la Fondation les Baumettes a élaboré 197'587 repas en 2014 dont 60'217 pour les repas à domicile.

**Collaborateurs**

Effectif en équivalent plein temps : 133.72 (131.23 en 2013). Détail par secteur : Soins 79.13 – Cuisine 13.49 – Garderie 10.37 – Nettoyages lingerie 10.02 – Administration 6.05 – Cafétéria 6.63 – Technique 3.96 Coordination animation, CAT et logements protégés 4.07.

Les apprentis sont compris dans cet effectif.



*Des résidents des Baumettes en balade à Ouchy*



**Centre social régional de l'Ouest lausannois (CSR) – ARASOL**



*Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)*

**RAPPORT D'ACTIVITE SUCCINCT 2014**

**Revenu d'insertion/RI**

Si le volume de prestations a augmenté régulièrement au cours des dernières années, nous avons la satisfaction de pouvoir constater de manière chiffrée, sur

l'ensemble de l'année, une légère diminution du nombre de dossiers.

Aucune modification légale n'a engendré un report de charge sur l'assistance, les cantons et les communes, comme nous l'avions, par contre connu, dans les années antérieures (assurance chômage et invalidité).

Certes, la structure socio-économique de nos bénéficiaires est toujours marquée par les effets délicats d'une politique familiale qui n'est pas encore à la hauteur des besoins, particulièrement pour les femmes seules avec enfants et les familles nombreuses avec des parents n'ayant pas une activité dégageant de hauts revenus.

Le nombre de dossiers RI traités, dans notre région au cours de l'année, a évolué de la manière suivante :

**Moyenne mensuelle**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
1 <sup>er</sup> semestre	1'171	1'194
2 <sup>e</sup> semestre	1'195	1'228
3 <sup>e</sup> semestre	1'152	1'187
4 <sup>e</sup> semestre	1'162	1'266

Comme on peut le constater, la comparaison met en exergue une légère baisse sur chacun des trimestres comparés, entre les années 2014 et 2013.

Au niveau de notre financement, la base est légèrement différente puisque, bien évidemment, ce sont les chiffres du dernier trimestre de l'année précédente qui permettent de déterminer le financement du premier trimestre de l'année suivante.

Cela étant et sur cette base-là, le chiffre annuel de dossiers traités s'est élevé à 1894 contre 1976 l'année précédente (ce chiffre comprend la totalité des dossiers actifs au cours d'une période de l'année, la période d'aide pouvant être d'un à douze mois).

Cette baisse correspond, dans une proportion qui varie d'une région à l'autre, au constat général dans notre canton.

Nous saluons avec satisfaction l'augmentation des moyens mis en œuvre par le Service de prévoyance et d'aides sociales pour la mise sur pied de mesures

d'insertion sociales et de mesures d'insertion professionnelles. Celles-ci sont essentielles pour toute la tâche d'envergure visant au retour à l'emploi pour les personnes durablement sans activité. Il en est de même s'agissant des jeunes, pour lesquels l'accent est mis sur la recherche d'une formation et l'insertion par le travail. Dans cet esprit, l'idée d'une installation dans une logique d'assistance est clairement combattue avec des propositions concrètes.

Nous pouvons enfin relever que l'introduction, en 2013, d'une nouvelle organisation pour la réception de personnes venant s'informer ou solliciter une aide, sans rendez-vous, s'est avérée très positive et a été maintenue de manière pérenne.

Les demandeurs sont reçus en majorité après un délai d'attente court, en général dans une fourchette ne dépassant pas une heure, cas échéant, et en cas d'affluence, ils repartent avec un rendez-vous pour la prochaine demi-journée d'ouverture.

Le volume de nos permanences n'a pas faibli et correspond à un nombre variant journalièrement entre dix et quinze (personnes venant pour la première fois ou sollicitant la réouverture d'un dossier fermé à la suite d'un événement).

### **Agences d'assurances sociales (AAS)**

L'introduction du système d'information en 2013, entré en vigueur au moment de la généralisation de l'utilisation pour le revenu déterminant unifié (RDU), est désormais un outil devenu routinier et fort apprécié.

S'agissant des PC familles et rente-pont AVS, nous pouvons relever qu'un effort important a été réalisé par les partenaires cantonaux chargés du traitement des demandes, notamment par la sous-traitance d'une partie des dossiers adressés à la Caisse de compensation de Clarens.

En fonction des disponibilités, une partie de ceux-ci ont été traités par la Caisse de compensation de la Ville de Lausanne. L'important soutien que ces collaborateurs ont apporté, a permis d'absorber un retard qui était préjudiciable non seulement

aux demandeurs, qui devaient attendre plusieurs mois pour obtenir une décision (une partie de ceux-ci ayant dû demander des avances par le RI).

Nous relevons ici que ce contexte a donc artificiellement augmenté le volume de l'assistance au plan des dossiers RI (au plan financier, bien évidemment ces avances ayant été remboursées par des décisions rétroactives, les effets ont été compensés).

L'image de cette prestation est désormais nettement plus positive, à juste titre. Le travail des collaborateurs de nos agences d'assurances sociales n'a jamais été mis en cause dans ces retards, avec raison.

On peut relever que depuis la fin 2014, les délais normaux de traitement sont corrects, des décisions étant rendues dans le délai d'un mois.

Par ailleurs, une réforme de l'organisation et du processus de traitement des demandes PC familles a été décidée par le Département de la santé et de l'action sociale.

Des propositions visant au maintien de la proximité avec les habitants, au niveau de la région au moins, ont été faites par le Conseil des régions d'action sociale suite à des demandes déposées au Grand Conseil en novembre 2014, actuellement examinées par les responsables politiques et M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat.

Nous invitons les citoyens et les Conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.

◆ ◆ ◆ ◆

## Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois – APREMADOL



AIDE ET SOINS  
À DOMICILE

Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)

**Rapport de gestion des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice – Indications du Centre médico-social (CMS) d'Ecublens, affilié à l'Association pour la prévention et le maintien à domicile de l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

### Introduction

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé d'une personne en situation de handicap ou atteinte dans sa santé.

Notre objectif est de préserver et de maintenir leur niveau d'autonomie et leur intégration sociale tout en facilitant l'appui de leur entourage.

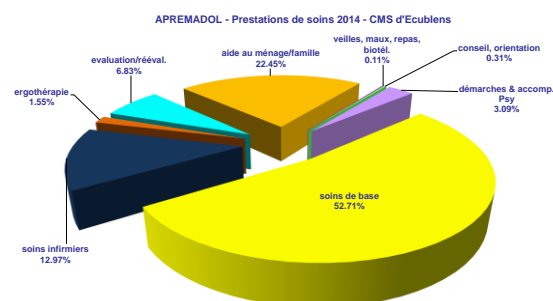
### Faits marquants 2014

Au printemps, nous avons changé de logiciel informatique, au profit d'un nouvel environnement de travail. L'utilisation du nouveau dossier client informatisé, du nom de Medlink, fait désormais partie de notre pratique. Une nouvelle méthode d'évaluation globale des besoins médico-sociaux, appelée RAI, facilite l'identification des problématiques rencontrées par notre clientèle et est utilisée dans la plupart des nouvelles demandes reçues. L'utilisation de ce logiciel nous est devenue progressivement familière, pour finalement l'adopter comme faisant partie de notre quotidien.

### Prise en charge

Avec l'arrivée du RAI, le nombre d'heures d'évaluation a passé de 1'746 heures en

2013, à 2'634 heures en 2014. Le nombre d'heures de soins infirmiers est passé de 3'503 heures en 2013 à 5'005 heures en 2014. Cette augmentation des heures de prestations est liée à la diminution de la durée de séjour à l'hôpital et à la réactivité attendue des CMS, soit 6 heures de délai entre la réception de la demande et la 1<sup>ère</sup> intervention chez le client. Le nombre total d'heures de prestations a augmenté de 4'344 heures en une année. Les soins de base représentent toujours plus de 50 % de notre activité. Malgré l'engagement de personnel, nous devons toujours recourir à du personnel intérimaire pour faire face, d'une part, à l'absentéisme et, d'autre part, aux pics d'activité, notamment en novembre 2014.



### Conclusion

2014 restera dans les mémoires de chacun comme une année ponctuée par une volonté croissante d'harmonisation des pratiques dans nos CMS, par la découverte et l'appropriation croissante d'un nouveau logiciel. Ce dernier permet une plus grande réactivité, une accessibilité aux informations en mobilité et une traçabilité afin d'améliorer le travail clinique de la prise en charge des clients.

2014 a également été marquée par les festivités organisées à l'occasion des 20 ans de l'APREMADOL, date anniversaire qui démontre une présence nécessaire et indispensable sur le territoire de l'Ouest lausannois, et une longue expérience dans le maintien à domicile de qualité.

Les soins à domicile s'affichent sur internet à l'adresse [www.apremadol.ch](http://www.apremadol.ch) ou [www.avasad.ch](http://www.avasad.ch).

Mary-Claude Thierstein,  
responsable du CMS d'Ecublens



## Entente intercommunale Crissier – Ecublens – Saint-Sulpice pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS

Délégation d'Ecublens au comité:  
Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale



### Le comité

Le comité se compose comme suit :

*Présidente :*

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens

*Membres :*

- M. Yves Allemann, Conseiller municipal à St-Sulpice.
- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale à Crissier.

Il est secondé par trois collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

- *Secrétaire :*  
Mme Sylvette Menétrey, Cheffe de service à la Direction des écoles.
- *Caissier :*  
M. Claude Salzmann, Boursier communal.
- *Gestion du personnel :*  
Mme Françoise Matti, Cheffe du personnel.

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, Directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école, ainsi que de M. Claude-Alain Bieri, Chef du Service des bâtiments de la Commune d'Ecublens, pour tous les conseils liés à l'entretien du bâtiment.

### Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %).
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (90 %).
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (90 %).
- Mme Paulette Joris, responsable de l'entretien (70 %).
- M. Victor Roxo, civiliste aide-animateur, jusqu'au 30 juin 2014.
- M. Nicolas Berberat, civiliste aide-animateur, jusqu'au 30 juin 2014.
- Mlle Lucie Abelenda, stagiaire HES-SO, jusqu'au 31 janvier 2014.
- M. Damien Baeriswyl, civiliste aide-animateur, dès septembre 2014.
- M. Marc-Henri Jaques, civiliste aide-animateur, dès septembre 2014.

Il est très appréciable de pouvoir bénéficier de l'aide de civilistes pour renforcer l'équipe au chalet. Cette aide supplémentaire permet d'assurer une présence permanente au chalet pendant la semaine et apporte une richesse supplémentaire en matière d'accueil et d'animation pour les enfants et les enseignants accueillis aux Alouettes.

### Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 41 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	13 semaines
Camp de ski des relâches	1 semaine
Ecole à la montagne	22 semaines
Colonies de vacances	5 semaines

### Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur.

## Colonies

En 2014, les camps de vacances se sont bien déroulés. Une semaine de camp de vacances prévue pendant l'été a malheureusement dû être purement et simplement annulée faute de participants. Le comité constate à regret une baisse de fréquentation des colonies, particulièrement pour celles d'été. Un groupe de travail a été créé afin de mener une réflexion pour apporter des nouveautés à cette offre d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires.

## Locations

Le chalet a été occupé à 18 reprises, pendant le week-end.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes s'est déroulé les 25 et 26 janvier 2014.

Un week-end au profit des bénévoles des trois communes a été organisé les 4, 5 et 6 avril 2014.

## Travaux



La réfection du chemin Brun a été réalisée en novembre. Une seconde couche d'enrobé bitumé sera posée au printemps 2015.

Les travaux de peinture de la salle des maîtres prévus au budget 2014 ont été réalisés en automne.



Le Service des bâtiments a procédé à un inventaire et a proposé au comité différents travaux pour les prochaines années à venir dont il évaluera les priorités afin de les prévoir aux budgets futurs, comme par exemple l'installation de minuteriers sanitaires, luminaires, etc., l'adaptation de la

main-courante, la modification de la porte d'accès à la cuisine et le changement des lits pour ce qui concerne les travaux d'entretien ou le changement des armoires dans les chambres, le remplacement du mobilier dans les chambres d'adultes, la réfection du carrelage de la cuisine et la réaffectation du vestiaire au sous-sol pour les travaux de rénovation.

Nous remercions, pour son aide précieuse, le personnel administratif d'Ecublens, membre de l'Entente, pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes. Nous remercions aussi ce dernier pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins.

Sylvette Menétrey

♦ ♦ ♦ ♦

## Valorsa SA

Délégation d'Ecublens + représentant à l'organe de contrôle du concept régional de la taxe au sac : M. Christian Maeder, Conseiller municipal



## 2014, une taxation des déchets qui se stabilise

2014, presque toutes les communes du périmètre Ouest sont en phase avec la Loi fédérale sur l'environnement et ont adopté un système de taxation des déchets. 14 des taxes au poids et 85 des taxes au sac.

La collaboration inter-périmètre a fonctionné, puisque GedeChablais et GedeRiviera, ainsi que quelques communes du Jorat et de Lavaux ont aussi rejoint le concept régional de taxe au sac. Le sac « Trier c'est... valoriser » est utilisé dans 176 communes par 76 % de la population vaudoise.

Cette uniformisation simplifie la gestion des déchets pour l'ensemble de la population. Point qui se vérifie vu le taux de fraude très



bas (environ 1 %). Cette vérification annuelle a été faite systématiquement par Valorsa sur toutes les collectes des communes affiliées au concept. Dans la foulée, Valorsa a fourni des textes aux Municipalités pour remercier les habitants de leur participation active à la gestion des déchets.

Le décompte final de la rétrocession du concept régional de taxe au sac 2013 a été effectué en mars 2014. Les Présidents des 3 périmètres fondateurs ont décidé de solder le compte, avant l'entrée des nouvelles régions dans le concept régional. Ainsi, la rétrocession a été de Fr. 380.73/tonne, à laquelle s'est ajoutée une rétrocession extraordinaire, le solde du compte pour un montant de Fr. 148.-/tonne. Le montant total de l'ensemble des communes étaient de plus de 9 millions. Pour 2014, la rétrocession s'est faite trimestriellement sur la base des acomptes prévus de Fr. 360.-/tonne. Le décompte final se fera en mars 2015, sans rétrocession extraordinaire.

Mais si la taxation directement proportionnelle (sacs ou poids) est bien comprise des citoyens, la taxe de base est plus difficile à expliquer. Le cadre législatif étant très large, chaque commune a pu, là aussi, organiser la perception de cette taxe selon ses besoins et ses visions politiques. Valorsa a accompagné tout au long de l'année les Bourses et les Greffes communaux dans la mise en œuvre des questions relatives à l'application de cette taxe. Une autre question récurrente fut le principe de la couverture à hauteur de 40 % du compte des déchets par la taxe directement proportionnelle (au sac ou au poids). Le calcul est inscrit dans la loi vaudoise, mais il faudra probablement 2 exercices comptables minimum pour entamer les vérifications de cette équation.

La taxation en place, les tonnages n'ont que peu évolué par rapport à la première année de ce nouveau régime. Le tonnage des incinérables a encore quelque peu baissé, car quelques communes ont rejoint le concept. Mais surtout la distinction entre ordures ménagères et déchets des entreprises devient de plus en plus claire. Les DIB (déchets industriels banals) sont sur un marché très concurrentiel, leur commercialisation via des collectes au poids factu-

rées directement à l'entreprise est la tendance actuelle. Les communes sont dès lors libérées de ces frais, mais sans que les coûts de collecte baissent de manière proportionnelle, ce qui à terme va induire de nouveaux équilibres entre les taxes.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation des tonnages de déchets incinérables ou recyclables, après l'effet de surprise lors de l'application de la nouvelle taxe. L'autopsie des poubelles nous a montré que la population trie bien et que peu de matériaux pouvaient encore sortir du sac, déchets verts mis à part. Cette matière recyclable avec une haute valeur énergétique est régulièrement triée par les citoyens. Partout, les tonnes récupérées augmentent. Cependant, accroissement des tonnages rime avec baisse de la qualité. Ainsi Valorsa soutient la campagne des recycleurs de déchets compostables pour une amélioration de la qualité.

Les autres actions de communication soutenues par le périmètre se font toujours dans le cadre de la campagne cantonale de communication. Cette année était dédiée à la jeunesse et aux loisirs. Il s'agissait d'informer les gens sur la gestion des déchets durant leur temps libre. La campagne cantonale a ciblé les fêtes de jeunesse et YouTube. Des gobelets recyclables avec les « 5R » ont été largement diffusés. Valorsa est allé au-devant de la population aux 2 comptoirs régionaux d'Echallens et de Cossonay.



Finalement Valorsa a soutenu l'intérêt des communes du périmètre dans plusieurs dossiers politiques. Pour l'Ordonnance fédérale de traitement des déchets, une prise de position concertée a été travaillée. Cadre légal des 15 prochaines années, il était important que les 101 communes vaudoises, via le périmètre, fassent entendre leurs besoins lors de cette révision. Même exercice pour le Plan vaudois de gestion des déchets, Valorsa a dûment émis une prise de position fouillée.

Le périmètre a défendu les gestions communales des déchets, en pesant tous les intérêts tant écologiques qu'économiques. L'aspect des coûts des déchets devient de plus en plus important à maîtriser. Or les cadres légaux fédéral et cantonal peuvent largement influencer le type de gestion des déchets, sans nécessairement choisir le meilleur rapport qualité-prix pour les communes et les citoyens. Le troisième dossier politique à traiter fut celui des boues. Alors que la zone d'apport envoie les boues du périmètre sur Vidy, cet incinérateur n'est pas en mesure de brûler l'entier des tonnages actuels, vu les changements de qualité. Cependant les structures décisionnelles mises en place en 2008 étaient en défaveur de SADEC et de VALORSA. 2014 fut une année d'intenses négociations avec la Ville de Lausanne et Tridel pour trouver les filières les plus éco-efficientes. Vu tous ces sujets, la problématique du financement du périmètre par un franc/habitant a été laissée de côté, mais sera à l'ordre du jour en 2015.

L'adage « On en a beaucoup parlé et dans une année, on en parlera presque plus » prend tout son sens à propos de la taxe au sac. Par contre, le sujet des déchets est et restera une thématique forte, miroir de notre société.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérés par Valorsa qui diminuent d'année en année, certains actionnaires préférant laisser la gestion de leurs déchets à des recycleurs privés. Pour ces communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		<b>2014 en tonnes facturées par Valorsa</b>	<b>2014 Destination</b>	<b>2014 Valorisation</b>
<b>Incinérables</b>	Ordures ménagères	22'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	1'869	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'177	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'257	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur
<b>Recyclables</b>	Papier	4'757	1/3 carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	5'254	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles et isolation en verre
	Déchets compostables	2'499	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	353	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	221	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'157	GZM	Energie
	Information	Participation à la campagne cantonale de communication	Présence sur les girons et vidéo Youtube avec Le Grand DJ	2 communiqués de presse



## Service intercommunal des taxis (SIT) Arrondissement de Lausanne

*Délégation d'Ecublens au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis : M. Michel Farine, Conseiller municipal, Président du Conseil intercommunal*



### Principales tâches

- Renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis.
- Préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Surveiller et corriger les examens topographiques.
- Délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter suite à des réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- Assurer la préparation et le suivi des activités de la Commission administrative des taxis et du Comité de direction de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
- Assurer la modification partielle de la réglementation.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2.95 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Lausanne fait partie,

avec onze autres collectivités locales des environs.

### Faits marquants

Dans l'affaire des exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, le Tribunal fédéral a, le 17 avril, débouté les trois derniers recourants, mettant ainsi un terme à un peu plus de cinq ans de procédure. Dès lors, tous les titulaires d'une autorisation A sont désormais affiliés au central d'appel des taxis de place, soit comme abonnés, soit comme associés.

Par ailleurs, une deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis a été entreprise. Cette démarche vise à accélérer davantage le processus de rotation des autorisations A et, partant, à diminuer le délai d'attente des candidats à une telle autorisation. Ces modifications devraient être soumises au Conseil intercommunal courant 2015.

### Autorisations

*Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)*

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>153</b>	<b>250</b>	<b>250</b>

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 17 autorisations A (2013 : 19) ont été transférées principalement soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

### Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de Véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	50	51	55	58
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	2	2	2	2
AB Taxis Lausanne	2	2	2	1
Autres	20	27	24	30
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>84</b>	<b>92</b>

### Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Entreprises	4	4	18	19
Exploitants indépendants	7	7	7	7
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>26</b>

### Conducteurs

Au nombre de 475\* (2013 : 481), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2013	2014	2013	2014
Conducteurs « réguliers »	420	414	21	22
Conducteurs « auxiliaires »	36	37	4	2
<b>Total</b>	<b>456</b>	<b>451</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

\* dont 237 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 41 demandes enregistrées (2013 : 40), 31 carnets de conducteur ont été délivrés (2013 : 14), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

### Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'337'286 courses, contre 1'404'961 en 2013.

### Stations

Au nombre de 46 (2013 : 45), les stations offrent un total de 194 places, contre 192 en 2013. En effet, une nouvelle station a été aménagée au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL.

Service intercommunal des taxis

♦ ♦ ♦ ♦

### Commission intercommunale de la taxe de séjour

Délégation d'Ecublens: Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale

Ce rapport ne nous est pas parvenu à temps pour l'intégrer au rapport de gestion communal. Un exemplaire peut être obtenu auprès du Greffe municipal.

♦ ♦ ♦ ♦

### Commission de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Délégation d'Ecublens: Mme Danièle Pe-toud (Commission plénière + Bureau) et M. Christian Maeder (Commission plénière), Conseillers municipaux

La Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge (M+S) s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2014, soit :

- Les 21 janvier et 18 mars, elle a planché sur le projet de révision de la convention régissant les frais de fonctionnement de l'Entente. Les critères de répartition qui ont été retenus sont, d'une part, la consommation d'eau par bassin versant et, d'autre part, la longueur des tronçons de collecteurs utilisés. Lors de sa séance du 18 mars, elle a également adopté les comptes 2013.
- Le 13 mai, elle a validé les projets :
  - de préavis intercommunal lié à la réhabilitation du collecteur intercommunal secteur 4, Blancherie / Concorde ;

- de convention de répartition des frais à soumettre aux commissions des Conseils communaux des communes membres.
- Le 24 septembre, elle a approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2015.
- Le 30 septembre, elle a organisé une séance d'information intercommunale. A cette occasion, elle rencontré les commissions désignées par les cinq Conseils communaux des communes membres afin de présenter le projet de la nouvelle convention de répartition des frais de fonctionnement.
- Le 26 novembre, elle a pris connaissance des rapports des commissions et adopté le projet de convention.

### Service d'entretien

Le bureau Masotti Associés SA a effectué tous les travaux d'entretien courants et a rendu compte de son activité à la commission. Il a effectué régulièrement des contrôles afin de détecter les dysfonctionnements éventuels et intervenir selon la situation, notamment après les périodes de crues (déversements de liquides pouvant polluer les eaux de surface ou souterraines sur les berges ou dans les cours d'eau). Lors des visites de contrôle sur l'ensemble du secteur M+S, et dans la mesure où cela est possible sans faire intervenir les services de voirie, le service d'entretien effectue le ramassage d'objets jetés dans les cours d'eau (vélos, chariots, batteries etc.).

◆◆◆◆

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2014 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2014.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic                      Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin                      P. Besson

◆◆◆◆

Ecublens/VD, le 13 avril 2015  
10.02.06 – PB/sm

Document imprimé en 117 exemplaires par  
l'imprimerie Copystart Sàrl à Chavannes-près-Renens